

Merlevenez

2021



○ Le mot du maire	3
○ Vie municipale	
+ Conseil du 28 SEPTEMBRE 2020	5
+ Conseil du 2 NOVEMBRE 2020	13
+ Le mot de l'opposition	19
+ Remise de médailles et départs en retraite	19
○ État civil	20
○ Vie pratique	
+ Bibliothèque	20
+ Accueil au presbytère de Merlevenez	21
+ Le service accompagnement	21
+ ALSH	22
+ Boîte à idées	23
+ MDJ	23
+ La Marpa	24
+ Pourquoi les cloches ne sonnent plus l'angélus ?	24
+ Panneau numérique	25
+ Mutuelle communale	25
+ Recensement	25
+ Rappel des règles de civisme	26
+ Point accueil emploi intercommunal	28
+ Ordures ménagères	28
+ Redevance incitative 2021, nouvelle grille tarifaire	29
+ La Maison de Services au public de la CCBBO devient « Maison France Services »	30
+ Elections	30
+ Urbanisme	30
+ Elaguer aux abords des lignes électriques	31
+ Ne confondons pas nos toilettes avec nos poubelles	32
○ Vie économique	
+ Nouveau cabinet	32
○ Vie des écoles	
+ École Maternelle Publique "Les Mésanges Bleues"	33
+ École Élémentaire Publique "Les Mésanges Bleues"	34
+ École Notre Dame de Joie	36
+ A.P.E.L de l'école Notre Dame de Joie	37
○ Vie associative	
+ Motor'Aide	38
+ Shopping et Découvertes	38
+ UNC	38
+ Comité des Fêtes	39
+ Cyclo Club	39

MAIRIE

- Tél. 02 97 65 75 08 - Fax 02 97 65 65 55
- E-Mail : secretariat.merlevenez@orange.fr
- Heures d'ouverture :
 - du lundi au vendredi : 8h30 - 12h00
14h00 - 17h30
 - le mercredi : 8h30 - 12h00
 - le samedi : 8h30 - 12h00

PERMANENCES

- **Permanences du Maire et des Adjointes** sur rendez-vous au 02.97.65.75.08
- **L'assistante sociale** : M^{me} Marie BOUCHER tient ses permanences sur rendez-vous au 02.97.69.54.49

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

- Tél. 02-97-02-18-32
Merlevenez.multimedia@wanadoo.fr

CENTRES MULTIMÉDIA

- A Plouhinec,
Cyber-base - rue Poul Huem
Tél : 02.97.85.82.71
- A Kervignac,
Cyber-base - Le Pré Carré, rue du Stade
Tél. : 02.97.65.76.56

DÉCHETTERIE

- Tél. 02 97 65 61 13
- Heures d'ouverture :
 - Lundi, mardi, mercredi, vendredi :
de 9h00 à 11h45 et de 14h00 à 17h45
 - Samedi : 9H00 à 11h45 et 13h30 à 17h15
 - Jour de fermeture hebdomadaire, le jeudi.

DÉPÔT LÉGAL : 1^{ème} TRIMESTRE 2021
TIRAGE : 1450 exemplaires

RÉDACTION : Mairie de Merlevenez
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Bruno LE BOSSER

CONCEPTION - IMPRESSION :
HLB Edition Languidic
Tél. 02 97 65 83 70 Fax 02 97 65 20 90



Chères Merlevezeiennes,
Chers Merlevezeiens,

2021 se met en place sans doute encore avec beaucoup d'incertitudes quant à la disparition de cette épidémie. Nous devons retrouver confiance, l'arrivée de plusieurs vaccins nous permet de nous projeter et de nous rassurer pour reprendre une vie normale. Nous discernons la lumière au bout du tunnel, nous vaincrons cette épreuve.

Avant d'évoquer 2021 avec les projets que nous avons déjà entrepris, un regard dans le rétroviseur vous apporte quelques chiffres sur notre commune pour 2020 :

- **La population de Merlevenez se fixe à 3287**
- **L'évolution de la population**
 - Nombre de naissances = 27
 - Décès = 21
 - Unions = 7 mariages 8 pacs
- **Ecoles, nombres d'enfants scolarisés**
 - Publique = 164
 - Privée = 187
- **Urbanisme**
 - Permis de construire = 29
 - Déclarations de travaux = 99
- **Fiscalité**
 - Impôts directs, moyenne par habitant = 353 euros
- **Dette**
 - Endettement, moyenne par habitant = 641 euros

Ces quelques informations nous permettent d'avoir une image actuelle de notre commune et nous obligent à garder le cap pour entretenir un dynamisme et une évolution positive de Merlevenez.

- **Un nouvel équipement** s'est implanté dans le bourg à la hauteur de la salle Xavier Grall. Ce panneau digital piloté de la mairie apportera en temps réel des informations souvent nécessaires, voire indispensables. Une application digitale pourra être téléchargée et vous aurez accès à l'information diffusée sur ce panneau. Cette communication moderne devient un outil utile pour notre population quel que soit son âge mais aussi pour les nombreux visiteurs qui traversent notre commune.

- **Les travaux dans la salle Paul Gauguin** se terminent avec un véritable espace cuisine, permettant la restauration en plats chauds. Le parquet est restauré, des équipements neufs vont équiper cette salle. A l'angle de la salle Paul Gauguin, une nouvelle activité s'installe : Emilie Coutable propose dorénavant, ses services de sage-femme. Notre bibliothèque reste ouverte et je tiens à remercier les bénévoles qui font vivre ce service à la population.

- **Les travaux de voirie** dans nos villages et notre bourg ont été réalisés pour un budget de 120 916.54 €, reste le village de Kermorvant où un accord avec la municipalité de Riantec doit être trouvé avant d'engager les travaux. Je me suis déplacé dans nos campagnes et j'ai découvert avec stupéfaction l'incivisme qui hélas, caractérise notre société. Des sacs plastiques, des meubles, de l'électroménager, des matelas sont jetés dans nos fossés et cela est inadmissible. J'invite la population à être vigilante et ne pas hésiter à remonter toute information en mairie. Nos policiers municipaux consacrent un temps important pour relever ces incivilités dans notre bourg et nos campagnes, peut-être faut-il penser à des moyens modernes pour identifier ces actes déplorables ?

- **Lors de la permanence** que je tiens tous les samedis, j'entends des réclamations que je comprends parfaitement. Mais, bien souvent, ces problèmes pourraient être réglés grâce au bon sens de chacun et « au bon voisinage » : élaguer les branches des arbres qui dépassent de sa propriété, ramasser les déjections de son animal de compagnie, enlever les mauvaises herbes devant son mur, etc. Tous ces gestes élémentaires du quotidien permettent de vivre en harmonie avec la société et démontrent simplement le respect envers les autres.

- **Le city stade au Lann Dro** poursuit sa construction, nous espérons une utilisation de ses équipements avant l'été afin de répondre à une attente très forte de nos jeunes.

- **La poste de Merlevenez** va cesser son activité dès le mois d'Avril 2021, il n'était pas envisageable de supprimer ces services que nous devons apporter aux administrés de Merlevenez. Aussi, la décision de reprendre tous ces services à partir de la mairie a été approuvée à l'unanimité des élus. Toutes les prestations générales seront assurées par le personnel de l'accueil de la mairie. Quant au bâtiment du bureau de poste, une réflexion est engagée afin de proposer de nouvelles opportunités. Dans un 1^{er} temps, nous avons sécurisé ce bâtiment dont la toiture et la charpente semblent abimées.



● **Nos commerces ont souffert en 2020** et pour certains d'entre eux continuent à voir leur rideau baissé. Nous devons les soutenir en poussant régulièrement leur porte ou en faisant des commandes à emporter. Le magasin de l'enseigne DIA a enfin trouvé preneur, une nouvelle activité dans cet espace très bien placé doit voir le jour après l'été. Ce lieu souvent squatté va enfin retrouver une vie économique. Je souhaite un franc succès à cette nouvelle entreprise.

● **Le bâtiment de la MARPA** va voir son entrée totalement rénovée avec la pose prochainement d'une nouvelle verrière. Nos anciens pourront à nouveau utiliser cet espace de vie pour accueillir leurs proches, se relaxer, prendre le soleil.

● **Nous n'avons pas pu vous accueillir pour les vœux** de la municipalité dans la salle Xavier Grall. Ce fut également impossible d'y prendre le repas annuel avec nos anciens. Une vidéo a remplacé cette année les vœux en présentiel et nous avons organisé une distribution de colis ou de bon d'achats pour les personnes de + de 75 ans.

● **Quant à la salle Xavier Grall**, nous envisageons une refonte complète qui prendra quelques mois.

● **Le lotissement de Kergornet** à Fontaine Maria a vu l'arrivée de nouveaux résidents à Merlevenez, tous les lots sont construits ou en attente de construction. Il faut dès à présent envisager l'aménagement d'un nouveau lotissement pour préserver nos écoles. Plusieurs pistes sont à l'étude.

● **Je suis allé à la rencontre des directrices de nos écoles** publiques et privées, bien évidemment pour présenter mes vœux de réussite pour cette année scolaire particulière mais aussi pour échanger avec elles sur le ressenti de nos enfants face aux consignes sanitaires qui leurs sont imposées. Nos enfants ne semblent pas trop perturbés par ces mesures mais il me tarde de les voir gambader, rire et même crier sans restriction dans la cour de récréation. Je tiens à souligner ce travail formidable réalisé par nos enseignants qui permet d'entretenir la continuité du savoir.

● **Notre belle église romane du 11^{ème} siècle** classée au titre des monuments historiques depuis le 22 Septembre 1927 doit faire l'objet de quelques travaux en intérieur (infiltration d'eau) et à l'extérieur (mousse en toiture, éclairage), ainsi qu'une intervention sur les cloches. L'architecte des bâtiments de France a été sollicité et une réunion prochaine permettra de valider ces travaux.

● **Cet été**, notre commune sera à l'honneur avec le passage du tour de France, espérons que cette manifestation sportive pourra se dérouler normalement et que nous puissions venir en nombre applaudir ces sportifs.

2021 doit montrer l'envie de reprendre nos habitudes, sortir, manger dans nos restaurants, se dépenser, simplement être heureux.

Kenavo.

Le Maire, Bruno LE BOSSER



CONSEIL MUNICIPAL du 28 Septembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-huit septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de MERLEVEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Xavier Grall, en présence du public, sous la présidence de Monsieur Bruno LE BOSSER.

Date de convocation : 22 septembre 2020

○ PRÉSENTS :

Bruno LE BOSSER, Yves GAUTIER, Sandrine HUFFENUS, Claude JAFFRE, Sylviane KERZERHO, Didier LE BLIMEAU, Ludovic LE CALVÉ, Renaud LE CORRE, Ludwig LE FLOCH, Sandrine LE FUR, Christelle LE HUEC, Jean-Luc LE LEUCH, Sandrine LE MOING, Nolwenn LE ROUX, Dominique MORANTIN, Martine PARÉ, Lionel TIBULLE, Carole TOSTENE, Pierre BIGOT, Yvan CONQUISTI, Karine DENONFOUX, Karine GUILLEMOTO et Elodie MEZERETTE.

○ ABSENT EXCUSÉ : Néant

Secrétaire de séance : Sandrine LE FUR

Une erreur dans le nom du village, (remplacement de Kermorvant par Kervénant), lors de l'information émise par Sandrine LE FUR « Sandrine LE FUR signale qu'un administré du village de Kervénant..... »

Approbation du compte rendu du conseil du 13 juillet 2020 à l'unanimité.



○ INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Rapporteur : M. Le maire

Considérant la démission de Sébastien GIQUELLO depuis le 12 septembre 2020 (date de remise de son courrier en main propre),

Considérant son remplacement à compter de cette date par Ludwig LE FLOCH suivant de liste, qui a accepté de devenir conseiller municipal,

Ludwig Le FLOCH est installé conseiller municipal.

Bruno LE BOSSER lui souhaite la bienvenue et le remercie de son accord pour intégrer le conseil municipal.

Le conseil municipal :

- prend acte de la démission de Sébastien GIQUELLO
- prend acte de l'installation de Ludwig LE FLOCH en qualité de conseiller au sein du conseil municipal.

○ MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Rapporteur : M. Le maire

Suite à la démission de Sébastien GIQUELLO et à l'installation de Ludwig LE FLOCH, il est nécessaire de modifier la composition des commissions communales.

Ludwig LE FLOCH décide d'intégrer :

- les sous-commissions :
 - **Jeunesse et Conseil Municipal des Jeunes**
 - **Prévention**
- la commission :
 - **Affaires sociales et intergénérationnelles**

Karine DENONFOUX précise que la composition des commissions présentées à l'écran n'est pas à jour. La modification est effectuée (remplacement de Joël JEGOUX par Elodie MEZERETTE)

Après modification, la composition des commissions se présente comme suit :

● FINANCE ET ECONOMIE

○ Vice-Présidente Sylviane KERZERHO
Sylviane Kerzerho – Christelle Le Huec – Claude Jaffré – Carole Tostene – Martine Paré - Yvan Conquisti

● Sous-commission Commerce

○ Vice-Présidente Sylviane KERZERHO
Sylviane Kerzerho - Christelle Le Huec – Claude Jaffré – Carole Tostene – Martine Paré – Karine Denonfoux et Karine Guillemoto

● URBANISME – ENVIRONNEMENT

○ Vice-Président Didier LE BLIMEAU
Didier Le Blimeau – Renaud Le Corre – Yves Gautier – Carole Tostene – Lionel Tibulle – Ludovic Le Calvé – Pierre Bigot

● TRAVAUX – VOIRIE ET SECURITE

○ Vice-Président Lionel TIBULLE
Lionel Tibulle – Renaud Le Corre – Yves Gautier – Carole Tostene – Ludovic Le Calvé – Claude Jaffré – Didier Le Blimeau et Pierre Bigot



Vie municipale

● **Sous-commission Prévention**

- Vice-Président Claude JAFFRE

Claude Jaffré – Renaud Le Corre – Yves Gautier – Carole Tostene – Ludovic Le Calvé – Didier Le Blimeau – Ludwig Le Floch et Pierre Bigot

● **VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE**

- Vice-Président Jean-Luc LE LEUCH

Jean-Luc Le Leuch – Sylviane Kerzerho – Didier Le Blimeau – Renaud Le Corre – Claude Jaffré – Carole Tostene – Christelle Le Huec – Sandrine Le Fur et Karine Guillemoto

● **Sous-commission Sports**

- Vice-Président Claude Jaffré

Sylviane Kerzerho – Didier Le Blimeau – Renaud Le Corre – Claude Jaffré – Carole Tostene – Jean-Luc Le Leuch – Christelle Le Huec – Sandrine Le Fur

● **VIE SCOLAIRE, PERISCOLAIRE**

- Vice-Présidente Martine PARE

Martine Paré – Sandrine Huffenus – Nolwenn Le Roux – Christelle Le Huec – Sandrine Le Moing – Karine Denonfoux et Elodie Mézerette

● **COMMUNICATION ET DIGITALISATION**

- Vice-Président Jean-Luc LE LEUCH

Jean-Luc Le Leuch – Nolwenn Le Roux – Sylviane Kerzerho – Sandrine Huffenus – Claude Jaffré – Dominique Morantin et Karine Guillemoto

● **AFFAIRES SOCIALES ET INTERGENERATIONNEL**

Vice-Présidente Sandrine LE MOING

Sandrine Le Moing – Sandrine Le Fur – Nolwenn Le Roux – Sandrine Huffenus – Dominique Morantin – Ludwig Le Floch et Karine Denonfoux

● **Sous-commission Jeunesse et Conseil Municipal des Jeunes**

- Vice-Présidente Sandrine LE FUR

Sandrine Le Fur – Nolwenn Le Roux – Claude Jaffré – Sandrine Huffenus – Sandrine Le Moing – Renaud Le Corre – Didier Le Blimeau – Ludwig Le Floch et Karine Denonfoux

○ **RETENUE DE GARANTIE ACQUISE À LA COMMUNE**

Rapporteur : M. Le Maire

Suivant l'article 101 du code des marchés publics, la retenue de garantie a pour seul objet de couvrir les réserves à la réception des travaux.

Lors du marché de la construction de la salle multi activité Fortuné Le Calvé, les réserves formulées sur le PV de réception à l'encontre de l'entreprise DOS SANTOS n'ont jamais été levées, les travaux n'ayant pas été faits par ladite société.

Les réserves émises n'ayant jamais été suivies d'effet, le montant

de la retenue de garantie de 7 174.33 € est donc acquis à la commune et nous sera versé par le trésor public.

Après délibération, **à l'unanimité**, le conseil municipal émet un avis favorable.

○ **DÉCISIONS MODIFICATIVES – BUDGET COMMUNE ET LOTISSEMENT**

Rapporteur : M. Le Maire

Budget commune : Il s'agit d'écritures d'ordre (en investissement) n'ayant aucun impact sur la trésorerie de la commune. Le montant de ces écritures de 154 508 € correspond à :

- Un ajustement de + 0.27 € à reprendre sur le déficit d'investissement de l'année 2019,

- L'intégration de l'étude (4 560 €) relative à l'isolation des logements Manéo et Lauriers, ainsi que des écoles publiques

- L'intégration du coût des travaux d'isolation (logements et écoles) payé par un énergéticien à l'entreprise ayant effectué le travail (Logements Manéo (51 062 €), Lauriers (13 926 €) et Ecoles (84 960€).

Budget lotissement Kergornet : Il s'agit d'écritures d'ordre.

Au vu d'une différence sur la reprise des stocks de 2019 (7 670.43 €), des travaux de voirie prévus pour l'année 2020 (150 000 €), du stock initial (208 200.18 €) et compte tenu que le budget primitif ne prévoit pas de vente de terrain, les crédits à prévoir pour la constatation du stock final doivent s'élever à 358 200.18 €, alors qu'ils ont été prévus pour 275 000€.

Afin de disposer de crédits suffisants pour constater le stock final, il est nécessaire de modifier le budget lotissement, par des écritures d'ordre (en fonctionnement et en investissement) pour un montant de 83 200.18 €.

Après délibération, **à l'unanimité**, le conseil municipal approuve les modifications budgétaires proposées pour le budget de la Commune et le budget du lotissement de Kergornet.

○ **GARANTIE D'EMPRUNT – ECOLE PRIVÉE « NOTRE DAME DE JOIE »**

Rapporteur : M. Le Maire

Les différents points financiers du projet de création d'une classe Montessori, n'étant pas arrêtés définitivement, en accord avec Mme Valérie Le Gros, Présidente de l'AEP de l'école privée Notre Dame de Joie, il a été décidé de reporter ce point à un prochain conseil municipal



○ PROPOSITION D'ACQUISITION D'UN PANNEAU D'INFORMATION NUMÉRIQUE

Rapporteur : M. Le Maire

Afin de développer, moderniser notre communication vers la population et de permettre une diffusion immédiate, il est projeté l'acquisition d'un panneau d'information. Après échanges avec différents fournisseurs (sur l'aspect visuel et sécurité) et compte tenu des contraintes techniques (câblage électrique et liaison internet), l'endroit le plus adéquat serait face à la salle Xavier Grall.

Au vu de cet emplacement, il est nécessaire que cet écran d'information soit double face. Le montant de cet écran de 2m² (compris entre 20 000 € et 30 000 €) serait réglé en section d'investissement et les frais de maintenance (environ 1 500€/an) en fonctionnement.

Avant de contacter différents prestataires, Bruno Le Bossier souhaite connaître l'avis du conseil municipal concernant ce projet.

Après délibération, à **l'unanimité**, le conseil municipal approuve ce projet et sollicite une consultation publique.

○ CRÉATION D'UN PLATEAU AU REBELOT – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES « AMENDES DE POLICE »

Rapporteur : M. Le Maire



Afin de contraindre les usagers de la route à réduire leur vitesse et pour sécuriser la circulation au lieu-dit le Rebelot, lieu potentiellement accidentogène (avec les deux priorités à droite) il est envisagé de créer un plateau (ralentisseur) sur la RD 33.

Le montant de cet équipement est de 11 313 € TTC mais le Département pourrait prendre en charge la couche de roulement et/ou apporter une subvention au titre des amendes de police.

● *Claude Jaffré demande la raison pour laquelle le panneau d'agglomération a été reculé et estime que la situation est encore plus dangereuse.*

Martine Paré précise que c'est pour permettre aux riverains de pouvoir sortir plus aisément.

Claude Jaffré précise que les riverains de cette zone pourront dans ce cas réclamer tous les équipements (éclairage, assainissement collectif...) dont bénéficient les habitants du bourg.

● *Yves Gautier signale que malgré le déplacement de la limite de l'agglomération, le danger est toujours présent et que la zone n'est pas sécurisée.*

Bruno Le Bossier explique que si on remet le panneau d'agglomération à l'endroit où il était initialement, le maire ne pourra plus prendre d'arrêté ni exercer de pouvoir de police concernant la circulation sur la RD au Rebelot. Les deux solutions sont accidentogènes.

● *Karine Denonfoux demande que les riverains stationnant au Rebelot le long de la route départementale et gênant de ce fait la visibilité ne se garent plus à cet endroit. Dans le cas où le stationnement perdure, un arrêté de maire pourra être pris.*

Bruno Le Bossier précise que la seule solution pour faire ralentir les véhicules est la mise en place d'un ralentisseur.

● *Didier Le Blimeau demande où en sont le projet et les travaux du conseil départemental concernant l'élargissement de la RD 33 avec création d'une piste cyclable ?*

Renaud Le Corre demande si dans le cas où le panneau « 70 » était remis à la place du panneau d'agglomération, un plateau-ralentisseur pourrait être réalisé et dans ce cas c'est le conseil départemental qui prendrait la décision.

● *Pierre Bigot redemande si la zone concernée est bien communale ?*

Martine Paré précise que si la voie repasse en route départementale, le miroir installé actuellement sera retiré.

Jean-Luc Le Leuch précise qu'un représentant de la sécurité routière a été consulté afin qu'il puisse émettre un avis.

● *Yves Gautier demande si le plateau réalisé à la sortie du bourg (vers Riantec) sera maintenu ou pas si un nouveau plateau est créé au Rebelot.*

Sylviane Kerzerho estime qu'il faut le conserver car la vitesse est élevée sur cette zone sans plateau.

● *Renaud Le Corre demande s'il est possible de laisser cette zone à « 50 » en la repassant au conseil départemental.*

Nolwenn Le Roux précise qu'en rencontrant les représentants du conseil départemental, il serait peut-être proposé un aménagement de la route avec une piste cyclable.

Après échanges et délibération, le conseil municipal, à la majorité (11 contre, 9 abstentions et 3 pour) décide de ne pas réaliser ce plateau et de rencontrer les représentants du conseil départemental pour discuter des aménagements possibles pour sécuriser cette zone.



TARIFS COMMUNAUX

Rapporteur : Mme Kerzérho

Compte tenu de la situation actuelle, la commission « finances » lors de la réunion du 26 septembre dernier propose :

- de maintenir les tarifs communaux fixés en 2019,
- de fixer de nouveaux tarifs concernant le cimetière (suite à l'aménagement de son extension)
- de revaloriser de 2% les tarifs assainissement collectif.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces propositions et fixe les tarifs communaux comme suit :

		TARIFS			
		01/10/2020			
Tarifs					
PHOTOCOPIE	Tout Public	Papier fourni		0,10 €	
	Tout Public	Papier non fourni		0,20 €	
Location Tables/Bancs	Particuliers et associations			3,00 €	
	Les trois écoles de la commune			gratuit	
ALSH - 01/10/2020	QUOTIENT FAMILIAL		-de 834 €	834 €/ 1079€	+ de 1079 €
	journée avec repas		11,48 €	13,12 €	14,76 €
	Demi-journée avec repas		7,66 €	8,75 €	9,84 €
	Demi-journée sans repas		5,46 €	6,55 €	7,66 €
GARDERIE - 01/10/2020	le quart d'heure à la rentrée scol 2020/2021		0,30 €	0,35 €	0,40 €
CANTINE - 01/10/2020	Par repas et enfant à compter de la rentrée scol. 2020/2021		3,80 € si réservé 7,60€ si non réservé ou inscription hors délai		
			1,15 € si l'enfant possède un PAI et la famille fournit le repas		
FOURNITURES SCOLAIRES 2020/2021	Forfait par classe		115,00 €		
	Primaire / élève		62,00 €		
	Maternelle / élève		92,00 €		
	Arbre de Noël / élève		15,00 €		
SUBVENTION CLASSE DE DECOUVERTE/jour /élève si hébergé - Elém		6,00 €			
SUBVENTION CLASSE DE DECOUVERTE- Forfait par école maternelle		400,00 €			
Subventions Transport pour sorties scolaires	Ecole Maternelle Publique		300,00 €		
	Ecole élémentaire Publique		450,00 €		
	Ecole privée (maternelle et élémentaire)		750,00 €		
MAISON DES JEUNES	Par Jeune / An		10,00 €		
BIBLIOTHEQUE	Par famille / An		10,00 €		
DROIT DE PLACE		35,00 €			
LOCATION REMORQUE 1,80x2,50m = 4,5m3		60,00 €			
TAXE FUNERAIRE (inhumation - exhumation - dispersion des cendres)		70,00 €			
CONCESSION CIMETIERE	30 ans		220,00 €		
	50 ans		450,00 €		
CAVEAUX CIMETIERE (ancien cimetière)	2 places		750,00 €		
	3 places		900,00 €		



COLUMBARIUM AU MUR (ancien cimetière)	15 ans	520,00 €	
	30 ans	790,00 €	
Cavurne AU SOL (ancien cimetière)	15 ans	220,00 €	
	30 ans	460,00 €	
CAVURNE AU SOL AVEC PLAQUE GRANIT (Marguerite) - extension du cimetière	15 ans	650,00 €	
	30 ans	850,00 €	
CAVURNE AU SOL SANS PLAQUE GRANIT (extension du cimetière)	15 ans	450,00 €	
	30 ans	650,00 €	
COLUMBARIUM (Globe) - extension du cimetière	15 ans	1 100,00 €	
	30 ans	1 300,00 €	
COLUMBARIUM (Mapa Onde) - Extension du cimetière	15 ans	900,00 €	
	30 ans	1 100,00 €	
RENOUVELLEMENT de tous emplacements -(ancien et extension du cimetière)	15 ans	200,00 €	
	30 ans	400,00 €	
Grande plaque pour cavurne "Maguerite" et columbarium		80,00 €	
Petite plaque pour jardin du souvenir		50,00 €	
TAXE RAMASSAGE DE CHIEN		150,00 €	
TAXE POUR ELAGAGE		100 € / Heure	
LOCATIONS Réservées aux habitants de Merlevenez	Chèque caution		500,00 €
	Salle Xavier Grall (300 places)	Sans la cuisine	350,00 €
		Cuisine avec réservation par traiteur 1 jour	850,00 €
		Cuisine avec réservation par traiteur 2 jours	1 050,00 €
	Salle Paul Gauguin (80 places)	La Fenaïson	250,00 €
		Obsèques	60,00 €
	Kermadio		50,00 €
Autres LOCATIONS (Associations extérieures à but humanitaire)	Salle Xavier Grall	185,00 €	

○ ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- frais de gestion (facturés par la SAUR auprès des administrés et reversés à la Commune) : 1.14 €/M³
- taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif : 2 350€ / bâtiment.

○ RESSOURCES HUMAINES : PRIME DE FIN D'ANNÉE

Rapporteur : M. Le Maire

Par délibération du 2 septembre 2019, le conseil municipal a décidé que le montant de cette prime soit revu annuellement.

Il est proposé de revaloriser le montant de cette prime de 2% pour l'année 2020.

Un agent à temps complet percevrait 686.28 € et pour un agent à temps non complet, cette prime serait calculée au prorata du temps de travail effectif.

Cette prime sera versée sur le salaire du mois de novembre, à tout agent communal sous condition d'au moins 6 mois de présence effective.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition.



○ DÉNOMINATION DU BÂTIMENT COMMUNAL « EX-GARDERIE » SITUÉ DERRIÈRE LA MAIRIE

Rapporteur : M. Le Maire

Afin de simplifier nos échanges concernant ce bâtiment, il est proposé de lui attribuer un nom.

Martine Paré propose d'attribuer le nom « Les Templiers ».

Après délibération, **à l'unanimité**, le conseil municipal approuve cette proposition.



○ MODALITÉ DE MISE À DISPOSITION DU LOCAL SITUÉ AU-DESSUS DE L'EX-GARDERIE

Rapporteur : Mme Paré

Le local (composé de 2 pièces fermées, une pièce avec cuisine ouverte, douche et toilettes) situé au-dessus de l'ex-garderie est vacant et afin de pouvoir le proposer à la location, il est nécessaire de définir le montant du loyer.

Il est proposé de fixer le montant de ce loyer à 400€ mensuel, hors charges.

- Karine Denonfoux demande s'il est possible de loger le prêtre de la commune, compte tenu que le presbytère est vétuste.
- Martine Paré signale que les prêtres refusent de quitter le presbytère.
- Yvan Conquisti demande quelle est la superficie de ce local ou logement.
- Lionnel Tibulle précise qu'elle est comprise entre 50 et 60m² (petit T3).
- Nolwenn Le Roux demande si ce montant correspond au prix du marché actuel.
- Sandrine Le Moing précise que le loyer d'un T2 loué par Bretagne Sud Habitat est compris entre 350 et 400 €.

Après délibération, **à l'unanimité**, le conseil municipal approuve cette proposition et fixe le montant du loyer hors taxes à 400€ mensuel.

○ PROJET DE CRÉATION D'UN LOCAL DE STOCKAGE POUR LE SERVICE TECHNIQUE ET ASSOCIATIF

Rapporteur : M. Le Maire

L'atelier des services techniques est saturé et il est proposé de stocker une partie des équipements ne servant que peu dans l'année, ainsi que des fournitures et/ou matériel servant pour les terrains de foot, dans un local de stockage. Ce local de 10x20m pourrait être implanté à côté des terrains de tennis, à la Madeleine.

- Claude Jaffré demande si ce local sera uniquement destiné au service technique ou également pour les associations ?

Lionnel Tibulle précise que ce local sera destiné aux deux, service technique et associations.

Après délibération, **à l'unanimité**, le conseil municipal approuve ce projet et demande qu'une consultation publique soit réalisée auprès de différents fournisseurs.

○ CLÔTURE DE L'EXTENSION DU CIMETIÈRE

Rapporteur : M. Le Maire

Conformément à la réglementation du CGCT et au PLU, les clôtures de cimetière (côté rue) doivent faire une hauteur minimum de 1.50, soit par un mur en pierre (de 2m maximum), soit par un mur enduit en ton clair surmonté d'un complément de clôture, le tout ne devant pas dépasser 1.80m.

La proposition de la commission travaux est de faire réaliser un mur plein de 0.80m de haut, recouvert de pierres côté rue et d'un enduit ton clair côté cimetière.

Ce mur serait réhaussé d'un grillage rigide dans lequel seront glissées des lames occultantes en bois, afin de respecter l'intimité des familles.

Le budget estimatif de cet aménagement est compris entre 10 000€ et 15 000€.

Après délibération, **à l'unanimité**, le conseil municipal approuve ce projet et demande qu'une consultation publique soit réalisée auprès de différents fournisseurs.





○ MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL (SCOT) DU PAYS DE LORIENT – AVIS DE LA COMMUNE

Rapporteur : M. Le Blimeau

Par délibération du 16 mai 2018, le Syndicat mixte pour le SCOT a approuvé le nouveau schéma qui s'applique aux trente communes du Pays de Lorient. La loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi ELAN) a modifié certaines dispositions du Code de l'urbanisme.

Ces nouvelles dispositions devaient entraîner, de facto, une modification simplifiée du schéma adopté en mai 2018.

Cette modification a donc été prescrite par délibération du Conseil syndical du 23 mars 2019.

Le document qui a été soumis au Conseil syndical est organisé en six parties, précédées d'un préambule.

Le préambule rappelle les motifs de la modification simplifiée du SCOT engagée par le Syndicat mixte.

- La première partie expose, d'une part les règles retenues pour identifier les « secteurs déjà urbanisés (SDU) » (partie 1.1) et d'autre part, les caractéristiques retenues pour qualifier les secteurs bâtis de SDU (partie 1.2). Il y est fait rappel des notions de densité et de continuité (1.1.1), de voies de circulation (1.1.2), d'équipements et de lieux collectifs (1.1.3) et de réseaux (1.1.4). Ces quatre notions sont celles citées par l'article L. 121-8 du Code de l'urbanisme. Il est ensuite exposé les éléments permettant la qualification de SDU pour les secteurs bâtis de plus de 100 logements (1.2.1), pour les secteurs bâtis de 75 à 99 logements (1.2.2), pour les secteurs bâtis de 40 à 74 logements (1.2.3), pour les secteurs bâtis d'une vingtaine à 39 logements (1.2.4).

- La deuxième partie justifie, au vu des éléments de composition des secteurs bâtis d'une vingtaine de logements ou plus situés hors des espaces proches du rivage étudiés dans les dix-sept communes littorales du SCOT, du choix de qualifier ou non chaque secteur bâti de secteur déjà urbanisé SDU (partie 2.1). Par ailleurs, neuf secteurs urbanisés caractérisés par un nombre et une densité significatifs de constructions sont décrits (partie 2.2) en vue de leur intégration à la liste des secteurs bâtis pouvant être densifiés mais ne pouvant bénéficier d'extension urbaine, conformément aux dispositions de l'article L. 121-8 et aux termes de la délibération en date du 26 mars 2019 par laquelle le Syndicat mixte a prescrit la modification simplifiée du SCOT du Pays de Lorient.

- La troisième partie expose, sur la base de l'analyse réalisée en partie 2, les modifications apportées aux dispositions du document d'orientations et d'objectifs (DOO) du SCoT approuvé le 16 mai 2018 (parties 3.1 et 3.2).

- La quatrième partie reprend la description des SDU et des secteurs urbanisés caractérisés par un nombre et une densité significatifs de constructions retenus dans le cadre de la modification simplifiée du SCoT.

- La cinquième partie est consacrée à la compatibilité du projet de modification simplifiée avec les dispositions de la loi Littoral.

L'ensemble est complété par une sixième partie consacrée à l'évaluation environnementale (document annexe). Cette dernière décrit, pour chaque secteur retenu, ses incidences potentielles sur l'environnement.

Après avoir été approuvé par 27 voix pour et 1 abstention, le projet de modification a été transmis pour avis à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) et à la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe).

Puis, conformément aux dispositions de l'article L. 143-33 du Code de l'urbanisme, le projet de modification simplifiée a été notifié aux personnes publiques associées suivantes : Préfet du Morbihan, Région, Département, autorité organisatrice de la mobilité, et établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de programme local de l'habitat à savoir Lorient Agglomération, Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre d'agriculture, Comité régional de la conchyliculture, structures porteuses de SCOT limitrophes, à savoir Quimperlé Communauté, le PETR du Pays Centre Ouest Bretagne et Centre Morbihan Communauté, Auray Quiberon Terre Atlantique.

Le dossier est également transmis pour avis aux communes couvertes par le SCoT du Pays de Lorient.

En dehors des espaces proches du rivage, **le SCoT identifie, en conformité** avec les dispositions de l'article L.121-8 du Code de l'Urbanisme, et au vu des critères retenus pour caractériser un SDU, **les villages de Trévelzun et Lézévarc'h**

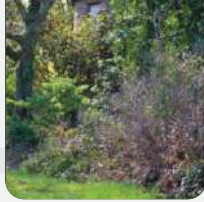
Néanmoins certains villages n'ont pas été retenus, bien qu'ils répondent à plusieurs critères, à savoir :

- le secteur du **Resto** (23 logements) : * continuité : enveloppe agglomérée supérieure à 20 logements ; * circulation : structurée par de nombreuses voies de circulation,
- le secteur de **Lesténo** (19 logements) * continuité : potentiel de logements importants le long de la voie qui dispose de tous les réseaux, * circulation : structurée par de nombreuses voies de circulation,
- le secteur de **Kerplévert** (secteur nord), 21 logements, * continuité : enveloppe agglomérée supérieure à 20 logements, potentiel important au cœur du secteur, * circulation : structurée par de nombreuses voies de circulation,
- le secteur de **Kervénant** : (35 logements) * continuité : enveloppe agglomérée supérieure à 20 logements * densité : 4,9 logements / ha, * circulation : structurée par de nombreuses voies de circulation,

Claude Jaffré demande quel est le délai pour une révision du PLU ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Souhaite** que les secteurs listés ci-dessus soient réétudiés et retenus comme S.D.U. permettant l'application des dispositions de l'article 42 de la loi ELAN.
- **Souhaite** la modification du SCoT afin de permettre de densifier ces quatre villages.
- **Donne** un avis favorable au projet de modification simplifié du SCoT du Pays de Lorient



AFFAIRES DIVERSES :

● Martine Paré :

Acquisitions de deux bancs pour remplacer ceux existants, au square Jacob. Proposition retenue pour deux bancs sans dossier et de couleur rouge, à la majorité (13 pour la couleur rouge, 7 contre et 3 abstentions)

Acquisition de deux tables de pique-nique pour les espaces verts au niveau des terrains de foot de la Madeleine

● **Fin de bail de l'ostéopathe** actuel qui rejoint le cabinet paramédical de Bellevue, début novembre 2020.

Maintien du local pour une activité professionnelle, pour rappel le montant du loyer mensuel est de 353,33 € (charges comprises)

● **Transports scolaires pour la piscine** – Rapporteur : Martine Paré

A ce jour, deux classes de l'école publique vont à la piscine en même temps soit environ 50 enfants pour seulement 3 encadrants. De ce fait cette activité n'est pas assez sécurisée. La proposition émise est qu'une seule classe se déplace lors de chaque déplacement, de ce fait le coût pour les transports supplémentaires serait de l'ordre de 900€.

Accord du conseil municipal à l'unanimité et si cette proposition est suivie d'effet, elle sera également proposée à l'école privée.

● **Arbres à débiter à proximité de la station de traitement des eaux usées** – Appel à volontaire mais réservé aux administrés de la commune. Les inscriptions seront obligatoires auprès de la mairie.

● **Recensement de la population** (du 21 janvier au 20 février 2021) – Recrutement de 5 à 6 agents recenseurs, les volontaires devront s'inscrire à la Mairie et fournir un CV.

Les agents recenseurs suivent une formation et auront un district d'environ 300 foyers à recenser, pour une rémunération comprise entre 800 et 1 000 € (suivant le nombre de fiches renseignées).

Claude Jaffré demande quel est le temps à consacrer par agent pour cette mission.

Martine Paré répond qu'en dehors de la formation, il est difficile de quantifier le temps consacré mais il est indispensable d'être très disponible en soirée et le samedi.

● **Point d'information concernant la déchetterie**

Didier Le Blimeau signale que la déchetterie est fermée une semaine (du 24/09 au 01/10) pour amélioration et travaux de sécurité du site (définition d'un sens de circulation, installation de garde-corps aux quais et caissons, création de plate-formes à plat pour les déchets verts et gravats, mise en place d'une signalétique plus lisible). La réouverture est prévue pour le 2 octobre et les horaires restent identiques.

Il précise qu'en 2019, la fréquentation a été établie à 57 000 personnes.

● **Garderie**

Compte tenu des travaux réalisés à la salle Gauguin, les enfants

(des écoles publiques et privée) en garderie seront accueillis à l'Alsh, dès le 28 septembre.

Yvon Conguisti demande quelle organisation est prévue en cas de nouvelles contraintes liées à la COVID ?

Bruno Le Bossier précise que la salle Gauguin pourra à nouveau être réutilisée car les travaux seront de courte durée.

Nolwenn Le Roux signale que malgré l'allègement des contraintes il faut limiter le brassage et qu'il faudrait informer les parents des enfants fréquentant les écoles publiques.

● **Eviction des gens du voyage** par la force publique le 25 septembre.

Bruno Le Bossier remercie la présence de certains élus, lors de cette expulsion et signale que cette opération a pu être menée rapidement sur proposition de M. le Sous-Préfet car les forces de l'ordre étaient missionnées pour intervenir sur plusieurs communes.

Bruno Le Bossier précise qu'il a été menacé par les occupants de ces lieux.

Karine Guillemoto demande ce que le groupe Carrefour souhaite faire de DIA.

Bruno Le Bossier répond qu'à ce jour, le site est toujours en vente et qu'il ne dispose pas d'information sur le devenir de ce bâtiment. Mais pour rappel, à l'origine le prix de vente était de 620 000€

● **Annulation du repas Elus/Personnel** prévu le 16/10, compte tenu des restrictions liées à la Covid-19 sur notre département.

● **Vol de câbles électriques à Bellevue**, pour un montant de 7 500 €, sans possibilité d'obtenir un remboursement du préjudice subi par les assurances.

● **Les dates des prochains conseils municipaux** sont fixées aux 02 Novembre 2020 et 14 Décembre 2020.



QUESTIONS DIVERSES :

● Yvan Conguisti demande l'acquisition d'une pendule dans la salle Fortuné Le Calvé.

● **Feu et collation des pompiers :**

Claude Jaffré demande quelle est la réglementation.

Bruno Le Bossier répond qu'il s'agit d'une coutume mais qu'il n'y a aucune obligation de donner une collation aux pompiers.

Yves Gautier précise que la logistique doit être gérée par les pompiers.

● **Arrêts de bus – rue du Cimetière et Pont-Glaz :**

Elodie Mézerette signale l'absence de passage piétons pour les collégiens et lycéens, rue Pont-Glaz.

Bruno Le Bossier répond que la création d'un passage piétons va être étudiée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.



CONSEIL MUNICIPAL du 2 Novembre 2020

L'an deux mil vingt, le deux novembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de MERLEVENEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Xavier Grall, en présence du public, sous la présidence de Monsieur Bruno LE BOSSER.

Date de convocation : 27 octobre 2020

○ PRÉSENTS :

Bruno LE BOSSER, Yves GAUTIER, Sandrine HUFFENUS, Claude JAFFRE, Sylviane KERZERHO, Didier LE BLIMEAU, Ludovic LE CALVÉ, Renaud LE CORRE, Ludwig LE FLOCH, Sandrine LE FUR, Christelle LE HUEC, Jean-Luc LE LEUCH, Sandrine LE MOING, Nolwenn LE ROUX, Dominique MORANTIN, Martine PARÉ, Lionel TIBULLE, Carole TOSTENE, Pierre BIGOT, Yvan CONGUISTI, Karine DENONFOUX, Karine GUILLEMOTO et Elodie MEZERETTE.

○ ABSENT EXCUSÉ : Néant

Secrétaire de séance : Sandrine LE FUR

Recueillement avec une minute de silence en hommage à Samuel Paty et aux victimes de la basilique de Nice.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 septembre 2020 à l'unanimité après acceptation des modifications sollicitées par Karine DENONFOUX, concernant le point « création d'un plateau au Rebelot » :

Karine DENONFOUX avait demandé « si les riverains pouvaient se garer à un autre endroit » alors que dans le procès-verbal il est mentionné « que les riverains stationnant au Rebelot le long de la route départementale et gênant de ce fait la visibilité ne se garent plus à cet endroit »

Karine DENONFOUX précise également qu'elle n'a pas dit qu'un arrêté municipal serait à prendre si le stationnement perdurait.

Bruno LE BOSSER fait appel à volontaire pour être secrétaire de séance à partir du mois de décembre. Après avoir sollicité plusieurs conseillers (de la majorité et de la minorité), Nolwenn LE ROUX accepte de prendre cette mission.

○ REFUS DE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) À LA CCBBO

Rapporteur : M. Le Maire

VU l'article 136 de la loi ALUR du 24 mars 2014,

VU les derniers statuts en vigueur de la communauté de Communes découlant de l'arrêté préfectoral en date du 21 août 2015,

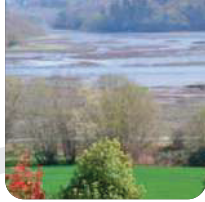
VU l'article L.5214-16 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération en date du 6 juin 2016 approuvant le plan local d'urbanisme,

● Considérant que les communautés de communes existantes à la date de publication de la loi ALUR, et n'étant pas compétentes en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le deviennent le lendemain de l'expiration d'un délai de 3 ans, à compter de la publication de ladite loi. Si dans les trois mois précédant le terme du délai de 3 ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu,

● Considérant que la communauté de communes de Blavet Bellevue Océan existait à la date de publication de la loi ALUR et n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de s'opposer au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes de Blavet Bellevue Océan. L'assemblée délibérante donne pouvoir au maire pour prendre toutes les décisions nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.





○ DÉSIGNATION DE MEMBRES POUR LES COMMISSIONS DU SCOT

Rapporteur : M. Le Maire

Au cours de sa séance du 25 septembre 2020, le Comité du Syndicat Mixte a décidé de créer les commissions suivantes :

- habitat, vie sociale et cadre de vie
- développement économique et espaces d'activités
- mer, rade, vallées

Les membres de ces commissions sont désignés par le Comité Syndical, sur proposition des Présidents des EPCI, adhérents parmi les membres du Comité ou, le cas échéant, parmi les conseillers communautaires des EPCI concernés ou les conseillers municipaux des communes des EPCI membres.

Chaque commune est représentée au sein de chacune des trois commissions de la manière suivante :

- un représentant jusqu'à 10 000 habitants ;
- un représentant supplémentaire par tranche entamée de 20 000 habitants.

Après vote, **à l'unanimité**, les conseillers municipaux suivants sont désignés membres de ces commissions :

- Habitat, vie sociale et cadre de vie :
Mme Christelle LE HUEC
- Développement économique et espaces d'activités :
M. Claude JAFFRÉ
- Mer, rade, vallées : M. Pierre BIGOT

○ ACQUISITION D'UN PANNEAU D'INFORMATION NUMÉRIQUE

Rapporteur : M. Le Maire

Suite au conseil municipal du 28 septembre dernier présentant le projet de s'équiper d'un panneau d'information numérique pour développer, moderniser notre communication vers la population et permettre une diffusion immédiate, une consultation publique a été réalisée.

Deux sociétés ont répondu à notre demande et l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de la société Lumiplan, pour un écran double face en LED couleur, format portrait d'une surface de 1.90m², pour un montant de 28 560 € TTC.

Afin de développer notre communication, il est également possible, moyennant un coût annuel de 1 080 € TTC, d'adhérer à « Cityall » application permettant aux administrés de recevoir sur leur mobile, les informations qui seront diffusées sur le panneau d'information.

Didier LE BLIMEAU demande si les couleurs et la police de caractères peuvent être modifiés par la Mairie ?

Bruno LE BOSSER valide en précisant que nous disposons d'une palette de choix.

Claude JAFFRÉ demande quel type de connexion internet sera utilisé ?

Bruno LE BOSSER répond que ce panneau fonctionne avec une carte SIM ou un câble ethernet.

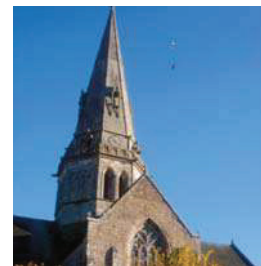
Bruno LE BOSSER précise que le socle où sera implanté ce panneau sera réalisé par les agents du service technique et que la société Lumiplan procèdera à l'installation du mât et des deux panneaux.

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité** de ses membres approuve :

- l'acquisition de ce panneau numérique, composé d'un écran double face, pour un montant de 28 560 € TTC, ainsi que son implantation le long de la rue de la Mairie, à hauteur de la salle Xavier Grall,
- l'adhésion à l'application Cityall
- la souscription d'un contrat de maintenance.

○ INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE

Rapporteur : M. Le Maire



Les circulaires n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 et NOR/IOC/D/11/21246/C du 29 juillet 2011, précisent que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé depuis la dernière circulaire en date du 7 mars 2019, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste équivalent en 2020 et est fixé à 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

Carole TOSTENE demande qui est bénéficiaire de cette indemnité ?

Bruno LE BOSSER répond qu'elle est versée à la paroisse de Merlevenez.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (22 voix pour et 1 abstention de Carole TOSTENE) décide de fixer le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église à 479,86 €.



○ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2020

Rapporteur : M. Le Leuch

La commission vie associative et culturelle s'est réunie le 28 octobre dernier, a examiné les différentes demandes de subventions pour l'année 2020 et propose :

- de revaloriser les montants individuels et les forfaits de 1.5%
- d'attribuer les montants suivants :

ASSOCIATIONS COMMUNALES :

		ADULTES		Adhérents - 20 ans	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	SUBVENTIONS VERSEES
		Merlevenez	Extérieurs			
ESM				37		821,40 €
STE CHASSE				1		22,20 €
COMITE DES FETES	forfait					411,29 €
UNC	forfait					411,29 €
APEL	forfait					411,29 €
AMICALE LAÏQUE	forfait					411,29 €
MOTOR'AIDE						- €
OBJECTIF MUSICAL				18		399,60 €
JUDO				51		1 132,20 €
FCJ	Danse de salon					
	Arts du Spectacle			11		244,20 €
	Théâtre					- €
	Danse Moderne			36		799,20 €
TOTAL						5 063,96 €

- *Claude JAFFRÉ demande s'il y a une baisse des adhérents dans les associations ?*
Jean-Luc LE LEUCH répond qu'effectivement le nombre d'adhérents a diminué.

ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES :

Une augmentation exceptionnelle est possible pour les associations (les Restos du Cœur, le Secours Populaire, la Banque Alimentaire et le Secours Catholique) du fait de l'absence d'attribution de subvention au Comice Agricole, pour l'année 2020.

LIGUE CONTRE LE CANCER	100,00 €	
BAGAD KERVIGNAC	50,00 €	
BANQUE ALIMENTAIRE	300,00 €	COVID
ECOUTE FAMILIALE		
INFORMATION TOXICOMANIE	50,00 €	
SECOURS POPULAIRE	300,00 €	COVID
TOTAL	2 050,00 €	



SUBVENTIONS 2020	MONTANT	AUTRES
ADMR	100,00 €	
AFM TELETHON	100,00 €	
ASSOCIATION AVENIR	100,00 €	
RESTOS DU CŒUR	300,00 €	COVID
PREVENTION ROUTIERE	50,00 €	
SECOURS CATHOLIQUE	300,00 €	COVID
PUPILLES (pompiers)	100,00 €	
ADAPEI (papillons blancs)	50,00 €	
PALLIANTEC	50,00 €	
REVES DE CLOWNS	100,00 €	
COMICE AGRICOLE 0,25/habitant	- €	



Après délibération, le conseil municipal, à **l'unanimité** de ses membres vote le montant des subventions à verser aux associations communales et hors communes, tel que défini ci-dessus.

○ RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. Le Maire

Conformément à l'article L.2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Ce règlement fixe notamment :

- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Claude JAFFRÉ demande si un chapitre relatif à la « visio » est prévu dans ce règlement, en s'adressant à la Directrice Générale des Services (DGS).

La DGS répond qu'il est difficile de mettre en place la visioconférence et qu'à ce jour ce dispositif n'est pas prévu dans les textes, sauf exception.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le règlement intérieur du Conseil Municipal tel qu'il est annexé à la présente délibération et donne pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.





○ DEVENIR DU BUREAU DE POSTE

Rapporteur : M. Le Maire



La direction de la Poste nous a fait connaître sa décision de réorganiser le déploiement de son personnel sur le département en 2021, ce qui entrainera prochainement la fermeture du bureau de Poste de notre commune.

L'activité de la poste peut soit être transférée à la commune ou à l'intercommunalité (dans son intégralité), soit à un commerçant (mais pour l'activité postale).

En application de la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990, il peut être envisagé de créer une agence postale communale.

L'enjeu initial est de continuer à proposer aux administrés un certain nombre de produits ou services postaux qu'il paraît essentiel de pouvoir offrir avec une certaine proximité.

Ainsi, la collectivité met à disposition les locaux où peut être accueillie cette agence postale communale et le personnel qui sera amené à gérer les services et prestations de la Poste. En contrepartie, une indemnité compensatrice de 1 046 € mensuelle sera versée par la Poste pour couvrir les coûts supportés par la commune.

Le projet de convention liste les services postaux, les services financiers et les produits tiers qui seront proposés dans cette agence postale communale.

En complément de l'activité de l'agence postale communale et des prestations proposées qui y sont associées sous la responsabilité de la Poste, le personnel municipal pourra assurer en même temps les missions d'accueil relevant de la collectivité.

Les usagers pourront également accomplir diverses démarches administratives en ligne par le biais de la mise à disposition, par la Poste, d'un îlot numérique.

● *Karine DENONFOUX demande s'il sera nécessaire de recruter du personnel ?*

Bruno LE BOSSER précise que normalement ce ne sera pas nécessaire et que l'activité affranchissement représente 80% des missions de la poste.

● *Pierre BIGOT demande si le numéraire restera à la Mairie durant la nuit ?*

Bruno LE BOSSER précise qu'il y aura un coffre dédié à ces fonds.

● *Claude JAFFRÉ demande si un agent est dédié à cette activité ?*

Martine PARÉ et Bruno LE BOSSER précisent que les agents de l'accueil de la mairie seront chargés de cette activité.

● *Karine DENONFOUX demande si le bureau de poste ne peut pas être utilisé pour la fonction agence postale ?*

Bruno LE BOSSER précise que ce bâtiment pourra être utilisé pour une ou d'autres fonctions.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide la création d'une agence postale communale à Merlevenez, pour l'année 2021 et approuve le projet de convention entre la Poste et la Mairie.

○ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT (AFR)

Rapporteur : M. Le Maire

M. le Maire rappelle que les chemins d'exploitation appartiennent à l'association foncière de remembrement mais restent ouverts au public. Ces chemins sont gérés et entretenus par l'AFR qui dispose comme unique ressource la taxe de remembrement perçue auprès des propriétaires ayant au moins 2,5ha, ce qui donne un produit d'environ 3 200€ pour l'exercice 2020.

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité** de ses membres présents et représentés, décide de verser à l'AFR, une subvention égale à la moitié du coût des travaux de débroussaillage faits chaque année par une entreprise locale, (soit pour 2020, 4 200 €/2 = 2 100 €), afin de lui permettre de poursuivre sa mission.



AFFAIRES DIVERSES :

● Lionel TIBULLE signale que compte tenu de la difficulté à faire coulisser le portail des services techniques, celui-ci va être remplacé. Cette prestation est confiée à la société Atelier métal Création, pour un montant de 5 160 € TTC.

● Lionel TIBULLE signale qu'il reste 12 volets roulants à motoriser aux logements du Manéo.

Des devis ont été réalisés et s'élèvent à 9 087,10 € TTC en filaire et 8 784,60 € TTC en solaire.

Pour les logements des Lauriers, les études sont en cours.

Yves GAUTIER précise que la motorisation en solaire est plus onéreuse (environ 300€) en cas de réparation ou changement. Pierre BIGOT confirme le coût plus élevé en cas de changement du moteur solaire.

Après échanges, à l'unanimité, le conseil municipal retient la motorisation de ces volets en filaire.

● Bruno Le BOSSER signale que le service de garderie est transféré à la salle Xavier Grall, durant la période de confinement et précise que les informations arrivent toujours tardivement et parfois se contredisent.

● Bruno LE BOSSER signale qu'il a pris un arrêté municipal pour refuser, à compter du 16 janvier 2021, le transfert de pouvoir de police administrative spéciale du maire à la Présidente de la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan, en matière de :

- Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés,
- Aires d'accueil des gens du voyage,
- Assainissement non collectif

● Bruno LE BOSSER signale qu'une commission spéciale « Réaménagement de la salle Xavier Grall » sera créée lors du prochain conseil.

● Bruno LE BOSSER signale que suite à des conflits entre certains de nos locataires, un couple déménagera, le 6 novembre 2020 pour occuper le logement situé au-dessus de la salle des Templiers.

● Didier LE BLIMEAU signale que l'éclairage de l'église est à améliorer afin de mettre en valeur cet édifice.

● Situation du lotissement Kergornet :

Bruno LE BOSSER rappelle qu'initialement les lots 17 et 25 n'étaient pas constructibles. Mais après entretien avec l'architecte des bâtiments de France, ces deux lots deviennent constructibles soit une recette de 74 340 € pour la commune. A ce jour, une option a été mise sur un de ces lots et il reste donc deux lots à vendre.

● Distribution des bulletins municipaux et des calendriers offerts aux habitants de Merlevenez :

Jean-Luc LE LEUCH précise qu'il a refait les tournées de distribution et afin d'éviter des erreurs, et souhaite rencontrer chaque conseiller afin de faire un point avant cette distribution prévue les 21 et 22 novembre.

Renaud LE CORRE demande s'il est possible de procéder à cette distribution pendant le confinement ?

Il est répondu que chaque conseiller a reçu une attestation de déplacement pour exercer ses fonctions.

● Bruno LE BOSSER précise que l'inauguration et la visite de la station d'épuration sont annulées et reportées.

● Bruno LE BOSSER rappelle la date du prochain conseil municipal fixée le lundi 14 décembre.



QUESTIONS DIVERSES :

● Claude JAFFRÉ demande si la cérémonie du 11 novembre est maintenue.

Bruno LE BOSSER répond en précisant qu'elle sera certainement limitée à la présence du Maire et de M. Francis PLANCKE.

● Claude JAFFRÉ confirme le maintien de la réunion du 7 novembre à 9h30 concernant la participation citoyenne et signale qu'une réunion publique sera organisée ultérieurement.

● Christelle LE HUEC signale qu'il n'y a pas d'abri de bus pour les collégiens et lycéens, à Kermorvan.

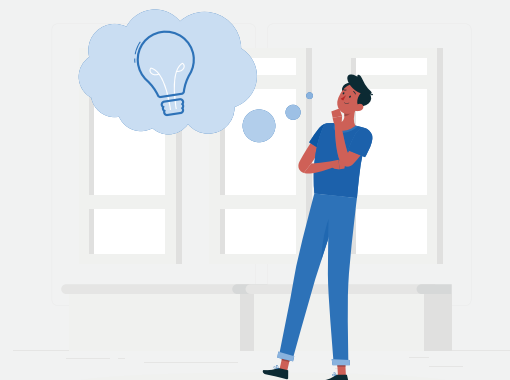
Bruno LE BOSSER précise que la création d'un arrêt de bus est de la compétence du conseil régional, mais par contre la mairie installera un abri bus si besoin.

Nolwenn LE ROUX précise qu'il y a plusieurs villages de concernés par ce besoin.

Bruno LE BOSSER souhaite rencontrer le responsable du service transport du conseil régional afin d'obtenir une cartographie des différents arrêts existants sur la commune.

Nolwenn LE ROUX précise qu'il faudra réfléchir sur les futurs projets. Si le conseil régional impose que les enfants soient déposés dans le bourg au lieu des villages, quel moyen pourra être mis en place pour les scolaires entre la descente du bus et l'attente de l'arrivée des parents ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.





○ LE MOT DE L'OPPOSITION

Chers Merlevenésiennes et Merlevenésiens ,

C'est avec joie que les élus de l'opposition vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Comme l'a uniquement rappelé M Le Bosser dans ses vœux, en double exemplaire , sur le site de la mairie et dans vos boites aux lettres, l'année 2020 a été très difficile du fait de l'épidémie de COVID 19. Même si beaucoup d'efforts vous sont encore demandés, il nous faut rester positifs et avancer dans les projets et l'avenir au sein de notre commune. Pour garder le moral, nous devons être capables de parler de notre quotidien et essayer de faire rayonner notre belle commune au sein de l'intercommunalité.

Lors du dernier conseil municipal, M le Maire nous a fait part de la fermeture prochaine de la poste. Sur le coup, il nous a paru judicieux, comme l'a proposé M Le Bosser, de conserver l'activité de courrier au sein de la mairie. Après réflexion, nous nous demandons si nos concitoyens sont prêts à aller à la mairie pour effectuer des actes financiers, si petits soient-ils? Nous pensons qu'il serait préférable de conserver un lieu dédié à cette activité, sans parler du surcroit de travail que cela engendrerait à l'accueil de la mairie. Si l'on regarde de manière simple, employer une personne à mi-temps sur le site de la poste actuelle permettrait à nos concitoyens de conserver ce lieu dédié. Nous pensons que cela empêcherait nombre de nos concitoyens d'aller sur les communes voisines. Nous avons fait le compte et une personne embauchée à temps partiel pour cette activité couterait l'équivalent de l'augmentation des indemnités des élus de la majorité depuis le nouveau mandat.

Pour finir, nous souhaitons aussi parler de notre belle église. M le Maire souhaite que notre église soit éclairée afin de la mettre en valeur. Ceci est très bien mais d'autres problèmes sont prioritaires. Il y a en effet des travaux qui doivent être effectués au niveau de la cloche et de la poutre qui la soutient. Ces travaux vont être réalisés et ceci est heureux mais depuis 3 ans nous alertons sur les nombreuses fuites de la toiture de l'église et toujours rien. Ces fuites concernent également les vitraux au niveau desquels il y a de nombreuses infiltrations. Nous espérons que lors des travaux du clocher, quelque chose pourra être fait pour la toiture et les vitraux. Il est malheureux que la majorité actuelle, qui était déjà en place auparavant, n'ait rien fait depuis que nous les prévenions.

Chers concitoyens , nous voulons vous réitérer tous nos vœux pour cette nouvelle année et soyez bien certains que nous restons au plus proche de la municipalité afin de vous tenir au courant des nouvelles avancées.

MERLEVEZ DEMAIN

○ REMISE DE MÉDAILLES ET DÉPARTS EN RETRAITE

Cette année, les traditions sont bouleversées, et le repas annuel du personnel municipal a dû être annulé.

Bruno Le Bosser, accompagné d'adjoints et de conseillers municipaux, s'est rendu dans les différents services, afin de présenter ses vœux et de remettre un colis gourmand aux agents de la collectivité.

Ce fut aussi l'occasion de remettre les médailles du travail à trois agents : médaille de vermeil à Marie-Paule Gouzerh, pour 30 années de services rendus à la commune et une médaille d'argent à Christophe Le Strat et Yannick Quéau, pour 20 ans, et également de féliciter les agents ayant fait valoir leur droit de départ à la retraite : Brigitte Lamourec, qui a travaillé dans les services administratifs, depuis le 1^{er} mars 1992 jusqu'au 31 décembre 2020, et Régine Hussard qui a participé à l'entretien des locaux scolaires, du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2020.





o Accueil au presbytère de Merlevenez

Paroisses de Merlevenez
Nostang et Ste Hélène
8 rue du Presbytère – Merlevenez

Tél. : 02.97.65.75.15.
www.paroisses-mnsh.fr

HEURES D'OUVERTURES

	Matin
Lundi	De 10h à 11h30
Mardi	De 10h à 11h30
Mercredi	De 10h à 11h30
Jeudi	De 10h à 11h30
Vendredi	De 10h à 11h30
Samedi	De 10h à 11h30

Le Marché d'Hennebont

Transport gratuit

Dates de déplacements les JEUDIS :

- 7 janvier 2021
- 21 janvier 2021
- 4 mars 2021
- 18 mars 2021
- 27 mai 2021

- 4 février 2021
- 18 février 2021
- 1 avril 2021
- 15 avril 2021
- 29 avril 2021
- 10 juin 2021
- 24 juin 2021

Départ: 9h Devant la mairie
Retour vers 11h30 / 11h45



Pour tous renseignements, contacter la mairie : 02.97.65.75.08

o Le service accompagnement

Malgré cette période difficile, le service accompagnement reste toujours présent et actif au sein de la commune.

Cette année le repas des anciens n'a pas eu lieu mais un colis ou un bon d'achat vous a été proposé. Ne pas hésiter à faire appel au service pour toutes demandes.

Dès que la situation sanitaire s'améliora le service accompagnement proposera son calendrier de l'année 2021.

Nous l'espérons au plus vite ! beaucoup d'activités, de sorties, d'échanges... sont prévus. Alors gardons le moral et restons positifs.

Prenez soin de vous !

Le service accompagnement continue d'assurer le transport pour le marché d'Hennebont un jeudi sur deux, dans le respect des mesures barrières (port du masque) et de la distanciation physique.

L'inscription en mairie est maintenant obligatoire, le nombre de places étant réduit du fait des règles sanitaires.

Contact : 02 97 65 75 08
Courriel : merlevenez.accompagnement@orange.fr



o ALSH

Ça y est, nous avons dit au revoir à 2020 afin d'attaquer une nouvelle année, qui nous l'espérons sera plus gaie et comme le dit Aldebert au sujet du corona minus : « nous crierons victoire partout sur la planète on fêtera son départ » (Corona Minus, la chanson des gestes barrières pour l'école).

Toujours est-il, on constate à l'heure actuelle qu'il est toujours là et NOUS également.

La Maison des Petits Fripons et son équipe à bord, a répondu présent aux attentes et sollicitations des parents, nous avons su adapter notre fonctionnement, tout en gardant à l'esprit qu'il faut vivre et que les temps périscolaires et extrascolaires doivent être un moment de plaisir pour les enfants.

Ce fichu « virus extraterrestre » dicit Aldebert n'a pas empêché et loin de là, le Père Noël de faire sa

tournée à l'ALSH et de venir les bras remplis de cadeaux, au plus grand plaisir de vos bambins.

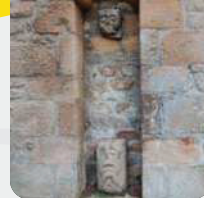
Oui la situation n'est pas encore rétablie mais sachez que la collectivité met tout en œuvre afin de garantir un maximum de sécurité dans l'accueil de vos enfants.

La Maison des Petits Fripons est ouverte et l'équipe est là, prête à les faire rire et leurs proposer différentes activités. De nouveaux projets sont en construction pour les vacances de Février.

MERCI à vous les enfants, pour votre adaptation face à ce corona et MERCI à vous, parents pour la confiance et les remerciements qui nous sont remontés.

Et BRAVO à toute l'équipe pour votre investissement, votre adaptabilité et votre disponibilité !!!





o Boîte à idées

Votre avis nous intéresse :

Vous avez des idées à proposer pour améliorer le bulletin municipal ou le site internet de la commune, des thèmes que vous souhaitez voir aborder, ou bien simplement des idées de rubriques ?

Vous pouvez déposer vos suggestions dans la boîte à idées installée dans le hall d'accueil de la mairie, ou utiliser le formulaire de contact du site internet.



o MDJ

Une belle fréquentation à la maison des jeunes durant les 2 semaines de la Toussaint.

Malgré les contraintes sanitaires les jeunes et l'équipe d'animation ont passé de bons moments. Entre 12 à 15 jeunes adolescents ont fréquenté en moyenne la maison des jeunes. Le programme a offert un panel d'activités sportives, créatives et ludiques ce qui a permis de satisfaire la majorité d'entre eux :

Comme Atelier Créatif sur le thème d'halloween - Atelier floral – Multi-jeux - Grands jeux avec les olympiades du casino - les mystères de Pékin et grand succès concernant le Loto avec 20 jeunes, tous sont repartis avec un ou plusieurs lots. La maison des jeunes c'est également des sorties à la Patinoire, au Laser Game, au Karting et enfin bowling.

Les soirées ont également attiré les adolescents dans le respect du protocole sanitaire. L'ambiance a été des plus chaleureuses et de nombreux jeunes ont intégré la structure.

N'oublions pas que l'heure des vacances d'hiver va bientôt sonner. Pour l'occasion, la maison des jeunes sera ouverte du **lundi 22 Février au vendredi 5 Mars le matin et l'après-midi** (attention pour les horaires se reporter au programme établi) inscription obligatoire en mairie.

En attendant n'oubliez pas que la maison des jeunes ouvre également pendant la période scolaire les mercredis de 14h à 17h30 et les vendredis de 16h30 à 19h sans inscription.

RENSEIGNEMENTS :

La maison des jeunes : 07.63.58.81.24
La mairie : 02.97.65.75.08





o La Marpa



A la Marpa, une exposition côté terre et côté mer !

Ils ont accroché leurs toiles et exposent pour le plaisir de nos aînés !

C'est dans le respect d'un protocole sanitaire inédit pour les artistes, que Joël GARNIER et Micheline LE BRUCHEC ont accroché leurs toiles.

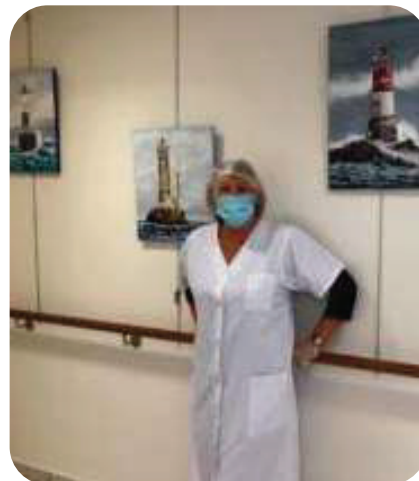
Les peintres ont accepté de confiner leurs œuvres durant tout le mois de

décembre et jusqu'au 15 janvier, pour le plus grand plaisir de nos Aînés.

Les résidents de la Marpa ont le plaisir de découvrir les deux thématiques présentées par les artistes :

- Dans une aile du bâtiment, les paysages de la vie locale, villages, chapelles et églises, le travail des champs, les chevaux de labour...etc.
- Dans l'autre aile, les paysages marins et champêtres.

Le maire, Bruno Le Bossier, accompagné de Sandrine Le Fur, membre du CCAS, est venu présenter ses vœux aux résidents de la Marpa, samedi midi. Au lieu du traditionnel repas, le personnel et les résidents, comme tous les aînés de la commune, ont reçu un colis gourmand ou un bon d'achat, selon leur choix.



A cette occasion, il a pu remercier Martine Kerbellec, pour son implication au quotidien depuis 2012.

Martine Kerbellec, agent social qui participait à l'entretien des locaux et à l'accompagnement des repas, a pris sa retraite ce 1^{er} janvier.



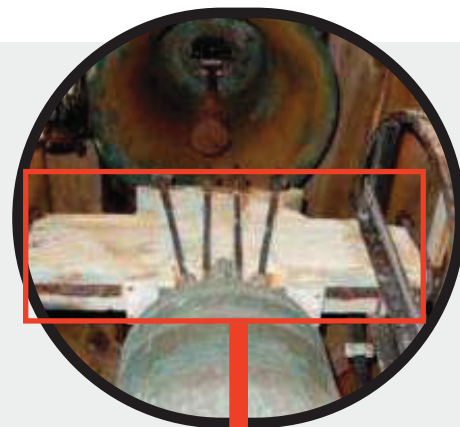
o Pourquoi les cloches ne sonnent plus l'angélus ?

Un contrôle de sécurité a révélé des fissures sur l'attache des cloches n°2 et 3.

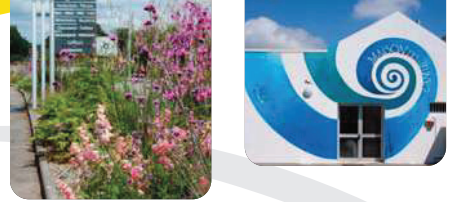
Des pièces sont à remplacer sur l'ossature en bois.

Des travaux, soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, seront réalisés.

Les deux autres cloches continueront à rythmer les journées en sonnant les demi-heures et les heures.



Partie à remplacer



○ Panneau numérique

Après les travaux de préparation effectués par les agents du service technique (fondations, ferrailage, coulage du béton et passage de câble), la société Lumiplan a installé un panneau d'information double face en LED couleur, d'une surface de 1.90m² ce vendredi 22 janvier, en face de la salle Xavier Grall.

Complémentaire au site internet, outil dynamique et réactif pour une information continue, ce nouveau panneau piloté et géré par la commune transmettra régulièrement et en temps réel les informations des associations, les manifestations festives, culturelles, les actualités municipales et le cas échéant les alertes (type météo...)!

Et pour rester connecté à votre commune, découvrez CityAll. Grâce à cette application mobile, recevez les notifications d'alerte en temps réel et les publications sur votre portable. (Disponible sur l'App Store et Google Play)

Cette application permet également aux citoyens de signaler directement des problèmes rencontrés, photos à l'appui, depuis leur téléphone.

Vous constatez une anomalie sur la voirie (éclairage public, dégradation de chaussée ou trottoir), alertez-nous !

CITYALL
DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE
DE **NOTRE COMMUNE**

La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone

- Alertes notification
- Actualités
- Événements
- Travaux

Retrouvez toute l'information locale sur votre Smartphone !

Téléchargez gratuitement **CityAll** puis sélectionnez votre ville

Disponible sur App Store | Disponible sur Google Play



○ Mutuelle communale

Pour que tous les habitants de Merlevenez puissent avoir accès à une mutuelle, la commune a mis en place un partenariat avec l'association « Ma Mutuelle Communale » pour avoir accès à des prix attractifs.

La commune joue uniquement un rôle d'intermédiaire entre les habitants et la mutuelle. Depuis le 1^{er} décembre 2020, les assurés peuvent résilier leur contrat de complémentaire santé à tout moment, après une année d'adhésion.

N'hésitez pas à contacter le référent de la mutuelle communale, qui vous apportera les conseils nécessaires.

Contactez directement l'association pour y souscrire :
Association ARMORIC Santé Prévoyance
13 Rue de Kerfranc 56230 BERRIC

Contact : K. Mesli 07. 63. 73. 36. 34.
Courriel : contact@mutuellecommunale.org

○ Recensement

Compte tenu de la situation sanitaire, le recensement prévu du 21 janvier au 20 février 2021 est reporté à une date non fixée à ce jour.



RAPPEL DES RÈGLES DE CIVISME

Le civisme, c'est l'affaire de tous ! Il est important que chacun soit sensible au respect des lois et de l'ensemble des règles de vie en communauté. C'est l'occasion pour chaque habitant de marquer son attachement à notre commune. Voici quelques règles et conseils qui permettront de mieux vivre ensemble !



o Nuisances sonores

Les bruits de voisinage sont liés au comportement de chacun, aux objets, appareils ou outils que nous utilisons ou aux animaux dont nous avons la garde.

Dès lors qu'ils sont émis aux heures de repos, de façon répétée ou intense, les bruits peuvent porter atteinte au droit à la tranquillité de nos voisins.

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore telles que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au samedi de **9h00 à 12h00** et de **14h00 à 19h00**
- Les dimanches et jours fériés de **10h00 à 12h00**

(Cf. Arrêté préfectoral du 10 juillet 2014)

Ne laissez pas les chiens, dont vous avez la garde, aboyer de façon intempestive, cela porte atteinte à la tranquillité du voisinage.

A tort, beaucoup de personnes pensent pouvoir faire du bruit chez elles jusqu'à 22h.

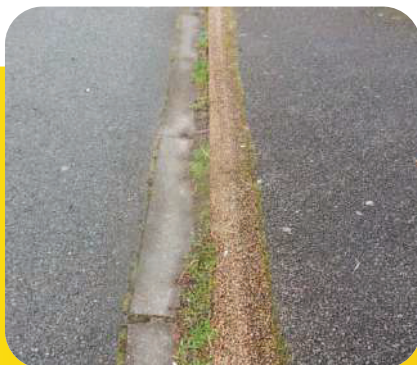
Faux : importuner ses voisins est interdit de jour comme de nuit.

o Animaux

***Les déjections canines sont insalubres et peuvent également être dangereuses pour les piétons qui risquent de glisser sur l'une d'elles.**

Les propriétaires disposent de distributeurs à sachets, prévus à cet effet et répartis sur le territoire communal.

**Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques dans les parties communes et espaces extérieurs des immeubles, dans les rues, sur les places, dans les parcs et jardins et autres lieux publics...*



o balayage et entretien des trottoirs et caniveaux

Le balayage est une charge incombant au propriétaire ou locataire, des propriétés jouxtant les voies publiques situées sur le territoire communal.

Chacun est tenu de balayer et nettoyer

son trottoir et son caniveau, dans toute sa largeur et sur toute sa longueur, au-devant de son immeuble bâti ou non bâti. Les produits de balayage doivent être mis dans des sacs poubelles ou dans les containers afin d'être enlevés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

En outre, le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. **Le recours à des produits phytosanitaires est interdit.**

L'entretien des gargouilles placées sous les trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou des locataires.

Ceux-ci doivent veiller à ce qu'elles ne soient jamais obstruées.

(Cf. Arrêté municipal du 13 janvier 2021)





● Brûlage des végétaux

Les feux de plein air visant à éliminer les déchets verts sont interdits, les résidus de jardin doivent être apportés en déchetterie ou compostés.



● L'élagage

Les propriétaires ou locataires riverains des voies publiques et de tout espace public de la commune, doivent effectuer l'élagage des arbres, arbustes et autres plantations situés sur leur propriété et dont les branches, branchages ou feuillages forment saillie sur le domaine public.

(Cf. Arrêté municipal du 13 janvier 2021)

Avant de vous lancer dans toute plantation, renseignez-vous à la mairie sur les distances et les hauteurs qui s'appliquent dans votre commune.

A défaut de règlement particulier, les distances de plantation énoncées par l'article 671 du Code Civil sont les suivantes :

- **Les arbres dont la hauteur est supérieure à 2 m** doivent être plantés à une distance minimum de 2 m de la propriété voisine.

- **Les arbres ou arbustes dont la hauteur est inférieure à 2 m** doivent être plantés à une distance minimum de 0,5 m de la propriété voisine.

La hauteur de vos haies ne doit donc pas dépasser 2 m, si c'est le cas, pensez à élaguer.

Si vous ne respectez pas ces règles, votre voisin peut vous demander de tailler les plantations.

Si les branches des arbres empiètent sur votre propriété, vous êtes également en droit de demander à votre voisin de les couper.

Les fruits de l'arbre de votre voisin qui poussent sur des branches surplombant votre terrain appartiennent à votre voisin, vous ne pouvez donc pas les cueillir.

En revanche, s'ils tombent sur votre terrain vous pouvez les ramasser.

● Circulation

Lorsque nous sommes automobilistes nous devons penser que de temps en temps nous sommes piétons ou cyclistes et que nos enfants ou petits-enfants peuvent être mis en danger par une conduite irresponsable.

● Vitesse

N'oublions pas qu'à 30 km/h, il faut 13 mètres pour s'arrêter, et 28m à 50km/h.

Un piéton a 95 % de chance de survie lors d'un choc à 30 km/h, 53 % à 50 km/h et seulement 20 % à 60 km/h.

*Alors respectez les limitations de vitesse !
Respectez bien également les priorités à droite dans l'agglomération de Merlevenez.*

● Stationnement

Tout automobiliste est tenu de se garer uniquement aux endroits prévus à cet effet et de respecter les places de stationnement réservées aux personnes handicapées.

Il doit veiller à ne pas encombrer les trottoirs pour permettre une libre circulation des poussettes et des personnes handicapées et laisser un libre accès aux garages.

● Boîte aux lettres et numérotation des maisons

Chaque foyer doit avoir une boîte aux lettres normalisée et identifiée. Chaque maison doit avoir un numéro visible

Soucieuse du cadre de vie des merlevenéziens, de leur tranquillité et de leur bien-être, la municipalité souhaite vous sensibiliser sur les règles de la vie collective dans notre commune.

Que vous viviez dans un appartement ou une maison, que vous soyez locataire ou propriétaire, le non-respect de certaines règles peut parfois être source de conflits.

Pourtant, vivre en bon voisinage, c'est possible et c'est tellement plus agréable !

La discussion et les solutions amiables valent toujours mieux que les conflits, les huissiers ou la police municipale.





o Point accueil emploi intercommunal

Tél. : 06 65 61 62 50
point-accueil-emploi@ccbbo.fr

Permanences du Conseiller à l'emploi
Sur le territoire de la CCBBO

***Inscription auprès du conseiller au 06.65.61.62.50**

Le Point Accueil Emploi est un service d'accompagnement personnalisé destiné aux demandeurs d'emploi (ateliers CV, lettres de motivation, information sur les métiers, les formations, propositions d'offres d'emploi).

Il accompagne également les entreprises qui le souhaitent en les informant sur les différents types de contrats et aides au recrutement. Il effectue une recherche de candidats correspondant à leurs besoins.

Contact Philippe DOUSSINEAU 06 65 61 62 50 emploi@ccbbo.fr



LES BONS GESTES FACE AU CORONAVIRUS : OÙ JETER LES MASQUES, MOUCHOIRS, LINGETTES ET GANTS ?

COVID-19



Ces déchets doivent être jetés dans un **sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.**



Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être **soigneusement refermé, puis conservé 24 heures.**



Après 24 heures, ce sac doit être jeté dans le **sac poubelle pour ordures ménagères.**



Ces déchets ne doivent **en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables ou poubelle « jaune »** (emballages, papiers, cartons, plastiques).

Pour les professionnels de santé et les personnes infectées ou symptomatiques maintenues à domicile : suivre les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé pour la gestion de vos déchets.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) 0 800 130 000



o Ordures ménagères

Rappel des consignes de collecte

Pour la sécurité des agents de collecte, il est recommandé de bien fermer les sacs d'ordures ménagères à l'intérieur du bac d'ordures ménagères.

Les gants, masques, mouchoirs à usage unique et autres textiles sanitaires doivent être jetés dans les ordures ménagères, dans un sac bien fermé.

● Les bacs doivent être sortis la veille de la collecte, poignées côté route : **la collecte a lieu entre 5h et 12h.**



o Redevance incitative 2021, nouvelle grille tarifaire



Redevance incitative 2021

Pour vos déchets produits en 2021, vous paierez :

- en janvier et en juillet 2021, sur chaque facture semestrielle, la moitié de l'abonnement et du forfait,
- en janvier 2022, la part variable, seulement si vous avez fait plus de 13 levées dans l'année. Pour la calculer il faut multiplier le nombre de levées supplémentaires par le coût unitaire indiqué dans la grille.

Tarifs en € TTC avec TVA à 5,5 %

GRILLE TARIFAIRE APPLICABLE AUX MÉNAGES (RÉSIDENCE PRINCIPALE ET SECONDAIRE) ET PROFESSIONNELS					
Nbre de personnes dans le foyer Volume du bac	Abonnement au service	Forfait incluant 13 levées	ABONNEMENT + FORFAIT	Prix de la levée supplémentaire de la 14^e à la 16^e	Prix de la levée supplémentaire à partir de la 17^e
1 pers. 80 litres	71,53 €	35,48 €	107,01 €	1,69 €	4,65 €
2 pers. 120 litres	71,53 €	66,88 €	138,41 €	2,28 €	6,98 €
3 pers. 180 litres	71,53 €	118,64 €	190,17 €	3,38 €	10,46 €
4 pers. 240 litres	71,53 €	165,17 €	236,70 €	4,23 €	13,96 €
5 pers. et + 340 litres	71,53 €	250,07 €	321,60 €	6,23 €	17,44 €

GRILLE TARIFAIRE APPLICABLE AUX PROFESSIONNELS UTILISANT UN OU DES CONTENEUR(S) DE 770 LITRES					
	Abonnement au service	Forfait incluant 26 levées	ABONNEMENT + FORFAIT	Prix de la levée supplémentaire de la 27^e à la 40^e	Prix de la levée supplémentaire à partir de la 41^e
770 litres	71,53 €	1 163,14 €	1 234,67 €	11,94 €	25,59 €

GRILLE TARIFAIRE APPLICABLE AUX ABONNÉS SOUHAITANT UTILISER LES CONTENEURS COLLECTIFS À CONTRÔLE D'ACCÈS			
	Abonnement au service *	Prix du dépôt	Caution / clé
Clé	71,53 €	1,74 €	20 €

*Les abonnés utilisant les conteneurs collectifs à contrôle d'accès en complément de leur bac individuel ne paient qu'un seul abonnement au service.

CAS DES PROPRIÉTAIRES DE RESIDENCES SECONDAIRES ET TERRAINS DE LOISIRS	
Forfait annuel obligatoire au service.	71,53 €

QUI PAYE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

Tous les usagers du service de collecte des déchets ménagers ainsi que les usagers de la déchèterie et des points d'apport volontaire paient la Redevance Incitative.

- **Vous êtes propriétaire de votre logement individuel ou local professionnel** : vous recevrez directement votre facture de Redevance Incitative.
- **Vous êtes propriétaire (bailleur) d'un immeuble d'habitation collective et les locataires ne peuvent pas disposer d'un bac individuel** : vous recevrez directement la redevance totale de l'immeuble qui sera à répartir entre les locataires de l'immeuble comme les autres charges.
- **Vous êtes locataire d'une maison individuelle ou d'un appartement et vous êtes détenteur d'un bac individuel** : vous recevrez directement votre facture de Redevance Incitative.

IMPORTANT : PRÉVENIR LE SERVICE DÉCHETS EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION

Il est impératif de communiquer le plus rapidement possible tout déménagement ou changement dans la composition de votre foyer par téléphone au 02 97 65 16 16 ou par mail dechets@ccbbo.fr. Les tarifs sont calculés au prorata et au jour près de l'utilisation du service. Tout changement de dotation impliquant un changement de facturation est calculé par jour calendaire.



o La Maison de Services au public de la CCBBBO devient « Maison France Services »

La CCBBBO a obtenu la labellisation France Services le 1^{er} septembre 2020. Celle-ci permettra de faciliter l'accès aux services publics.

Une équipe vous accueille et vous accompagne dans vos démarches administratives numériques.

- **Accompagnement personnalisé à l'utilisation d'outils informatiques.**
- **Informations de premier niveau en lien avec nos partenaires locaux** (Pôle emploi, Carsat, MSA, CPAM, CAF, ANTS).
- **Accompagnement dans les démarches de la vie quotidienne :**
 - o Demande d'allocation logement,
 - o Déclarations trimestrielles (prime d'activité, APL),
 - o Immatriculation de véhicule, perte ou vol de carte grise,

- o Renouvellement de permis de conduire,
- o Préparer sa retraite (relevé de carrière, estimation, demande de retraite en ligne),
- o Inscription à Pôle Emploi, actualisation mensuelle,
- o Création de compte AMELI, perte ou vol de carte vitale...

• Orientation vers le bon interlocuteur.

Nos horaires :
Du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-17h
(De préférence sur rendez-vous)

Contacts
02.97.65.62.90
ccbbo@france-services.gov.fr
Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan

Allée de ti neùé – parc d'activités de Bellevue
56700 MERLEVENEZ

o Elections

Les prochaines élections départementales et régionales devraient se dérouler au mois de juin 2021.

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. Vous pouvez vérifier votre inscription sur la liste électorale de la commune sur le site service-public.fr

Si vous avez déménagé, vous devez vous inscrire dans la nouvelle commune. Cette inscription se fait au guichet de la mairie ou en ligne sur le site service-public.fr.

La démarche d'inscription est possible toute l'année, jusqu'au sixième vendredi avant le scrutin de la prochaine élection.



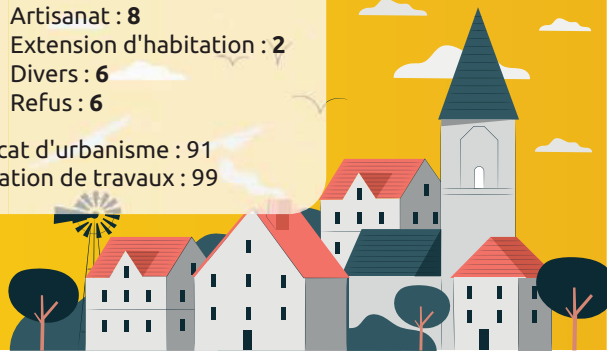
o Urbanisme

Selon la localisation et la nature des travaux, des règles seront à respecter et des autorisations devront être obtenues. En fonction du type projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux.

Avant de réaliser vos travaux, le service urbanisme de la mairie peut être consulté pour identifier les démarches administratives générales à entreprendre.

Les chiffres de 2020 :

- Permis de Construire : **29**
 - o Habitation : **7**
 - o Artisanat : **8**
 - o Extension d'habitation : **2**
 - o Divers : **6**
 - o Refus : **6**
- Certificat d'urbanisme : **91**
- Déclaration de travaux : **99**





Elaguer aux abords des lignes électriques : une action indispensable !!!

L'ÉLAGAGE : UN ENJEU POUR TOUS

Élaguer régulièrement les arbres situés à proximité d'une ligne électrique est indispensable pour assurer la qualité d'alimentation en électricité. L'élagage répond à un souci constant d'amélioration de la qualité de distribution de l'électricité tout en garantissant la sécurité des personnes et des biens.

LES PROGRAMMES D'ENEDIS

Enedis réalise périodiquement des travaux d'élagage aux abords des réseaux électriques. Enedis intervient avec l'accord du propriétaire des arbres.

Lorsque les arbres sont sur une propriété privée et débordent sur le domaine public, l'élagage aux abords du réseau basse tension est facturé au propriétaire des arbres. Dans les autres cas, Enedis prend en charge le coût de l'élagage.



LA RESPONSABILITÉ DE VOS ADMINISTRÉS

Les propriétaires des arbres ont la responsabilité de l'élagage des arbres situés sur leurs propriétés.

Lorsque les branches débordent sur le domaine public et sont à proximité des ouvrages électriques, les propriétaires peuvent décider de confier l'élagage à une entreprise spécialisée, ou l'effectuer eux-mêmes après avoir réalisé une DT-DICT* (déclaration de travaux).

* pour déclarer ses travaux en 1 clic :

<http://www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr>

ou

bzh-dict@enedis.fr

LE BON CONSEIL : UN ÉLAGAGE RÉGULIER

Une fois l'élagage de la végétation effectué, Enedis recommande aux propriétaires de maintenir une distance minimale de 3 mètres avec le réseau électrique. Ainsi, l'entretien sera facilité et pourra être réalisé en toute sécurité.

Bon à savoir !

Lorsque les branches ou les arbres occasionnent des dégâts sur les lignes électriques et éventuellement sur les installations et sur les appareils des autres clients, Enedis engage des recours envers les propriétaires des arbres présumés responsables des dommages. A titre d'information, le coût moyen des dégâts enregistrés sur les années passées est de l'ordre de 6 000 euros.



Enedis - Direction Territoriale Morbihan





Vie pratique



○ Ne confondons pas nos toilettes avec nos poubelles

Régulièrement nos services municipaux sont appelés pour des problèmes d'évacuation des eaux usées.

De plus en plus souvent, les lingettes causent de **sérieux dysfonctionnements** dans les stations de pompage et d'épuration. Ces dysfonctionnements sont dommageables, **car ils augmentent le prix de l'assainissement, et donc la facture d'eau.**

Même si elles sont "biodégradables", elles n'ont pas le temps de se dégrader avant leur arrivée en station d'épuration.

Afin d'éviter des désagréments causés par des canalisations bouchées, des dégradations à la station d'épuration et donc des menaces pour l'environnement, **jetez les lingettes dans votre poubelle.**



Cette photo a été prise à la nouvelle station de traitement des eaux usées de la commune !

Vie économique

○ Nouveau cabinet



Sage-femme et consultante en lactation, je vous reçois à mon cabinet situé au sein de l'espace Gauguin, rue de l'Eglise à Merlevenez, dans les anciens locaux du cabinet d'ostéopathie.

Formée à Tours, j'ai exercé plusieurs années en activité libérale et hospitalière avant de travailler en maison de naissance et accompagner des accouchements à domicile en Belgique. Installée depuis un an dans la région de la Ria d'Etel, j'ai été convaincue par M. Le Bossier, maire de Merlevenez, d'y créer mon nouveau cabinet.

Je propose aujourd'hui un suivi global incluant préparation à la naissance, suivi médical de grossesse, accouchement à domicile et soins post-nataux. Je pratique également les suivis gynécologiques de prévention, les consultations de contraception ainsi que la rééducation du périnée.

En tant que consultante en lactation certifiée IBCLC j'accompagne toutes difficultés d'allaitement et propose mon expertise aux professionnels de santé et de la petite enfance pour le soutien et la promotion de l'allaitement maternel.

Profession médicale, je suis présente pour les femmes et leur entourage tout au long de leur vie.

N'hésitez pas à me contacter au 06 24 68 45 47 ou à venir à ma rencontre au cabinet. Vous pouvez également prendre rendez-vous sur la plate-forme Doctolib.

Emilie Coutable, sage-femme



ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE « LES MÉSANGES BLEUES » MERLEVEZ

Sortie pédagogique

Sortie pédagogique au Verger citoyen d'Hennebont, où les enfants de l'école maternelle ont une parcelle. Les enfants de MS et de GS ont participé à 3 ateliers :

- Un atelier où ils ont planté des arbustes et quelques pommiers pour compléter leur parcelle.
- Un atelier « **jeu de piste** », les enfants étaient des détectives à la recherche de petites cartes où une énigme à résoudre les attendait !
- Un atelier **fabrication de jus de pommes** où ils ont trié et lavé des pommes. Puis ils les ont broyées en petits morceaux. Pour terminer, ils ont utilisé un presseur pour récupérer le délicieux jus.

En récompense de tous ces efforts, les enfants ont eu le droit à une **dégustation** ! Un vrai régal...



Noël

Au moment de Noël, deux surprises attendaient les enfants. :

Les enfants ont eu la joie de découvrir un spectacle intitulé « Le Noël des animaux » de la compagnie Petit Théâtreum Popularem Portable.

Les enfants ont été captivés par l'histoire et ont même été touchés car le Père Noël distribue des cadeaux aux enfants mais les animaux malheureusement sont oubliés !

Comme il adore la musique, nous lui avons chanté avec tout notre cœur différentes chansons de Noël...

Quand nous sommes revenus dans notre classe, des surprises nous attendaient !

Les lutins du père-noël nous avaient discrètement déposé **plein de cadeaux** !

Nous avons eu différents jeux de manipulation et de concentration, un tapis pour décorer notre coin bibliothèque, des paniers de basket, un parachute, des rubans et des balles multicolores pour la motricité...



Le père-noël est venu nous rendre visite !

Bibliothèque

Un vendredi matin sur deux les enfants ont la chance de se rendre à la bibliothèque de Merlevenez pour s'adonner au plaisir de la lecture et emprunter le livre de leur choix...

Merci pour l'accueil chaleureux !





ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE « LES MÉSANGES BLEUES » MERLEVEZ



◦ Sortie Observatoire du Plancton

Les CE2 se sont rendus à l'observatoire du plancton de Port Louis au mois d'octobre.

Au programme de cette animation : prélèvement du plancton en bord de mer et découverte de la vie du petit peuple microscopique qui se cache dans une goutte d'eau.

◦ Prévention routière

Comme chaque année, les élèves de CM2 ont participé à une demi-journée de prévention routière le vendredi 13 novembre : sensibilisation aux risques encourus sur la route et apprentissage des règles de circulation à vélo.

◦ Piscine pour les élèves de CP

Les élèves de CP ont bénéficié de 7 séances de natation à la piscine de Lanester tous les mardis du 3 novembre au 15 décembre.

◦ Education au Développement durable

Les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2, participent actuellement à des séances autour du tri et de la valorisation des déchets (gestes du tri, réduction des déchets, compostage...) en lien avec la CCBBO.

Edith Bourgoïn, technicienne prévention déchets, intervient avec les enseignants pour sensibiliser les enfants aux enjeux du développement durable.



◦ Fête de Noël

Au cours d'ateliers, les élèves de CP ont découvert les plaisirs de la cuisine.

Ils ont ainsi confectionné de très jolis biscuits de Noël en décembre.

Avant le traditionnel goûter de Noël, les enfants ont été très heureux de découvrir au pied du sapin tous les cadeaux apportés par le Père Noël.

Grâce à la subvention allouée par la Municipalité, les élèves ont ainsi reçu de nombreux jeux qui viennent compléter la ludothèque de l'école et deux buts de football qu'ils peuvent utiliser au cours des récréations.

Ils pourront également s'initier aux jeux d'extérieur quand les beaux jours reviendront : jeu de dames, palets, jeu de quilles finlandaises et jeu d'adresse en bois ...



◦ Sorties culturelles

Dans le cadre de leur parcours artistique et culturel, tous les élèves de l'école doivent se rendre une fois au théâtre au cours de cette année scolaire et 3 fois au cinéma dans le cadre du dispositif « Ecole et cinéma ».

Malheureusement, la crise sanitaire affecte sévèrement le monde de la culture. Ainsi, le spectacle « Chewing gum silence » prévu le jeudi 14 janvier pour les élèves des classes de CP, CE1 et CE2 a été annulé et toutes les séances de cinéma sont suspendues en attendant la réouverture des salles de cinéma.

Les élèves des classes de CM1 et CM2 devraient se rendre au Grand Théâtre de Lorient le jeudi 3 juin pour assister au spectacle « Buster Keaton ». Il s'agira de traverser les films de Buster Keaton à travers différents décors et différentes scènes.

Des projets à venir...

◦ Kayak pour les élèves de CM1 et CM2

Les élèves de CM1 et CM2 commenceront **au mois de mars un cycle de 6 séances de kayak** à la base nautique de Ste Hélène.

◦ Classe rivière pour les élèves des classes de CP et CE1

La classe de découverte prévue l'année dernière pour les élèves de CP et CM2 ayant été annulée, celle-ci a été reportée cette année.

Elle concernera les élèves des classes de CP et CE1 qui devraient se rendre à Belle-Isle-en-Terre du lundi 10 mai au mercredi 12 mai 2021 pour participer à une classe transplantée sur le thème de la découverte de la rivière.

Ils y étudieront les écosystèmes présents (mares, étangs, ruisseaux, rivières...) qui sont les lieux privilégiés de découverte de la faune et de la flore spécifiques des milieux naturels aquatiques.

L'équipe enseignante

Il n'est actuellement pas possible d'organiser de Portes ouvertes dans les écoles. Mme LAURENT, Directrice, propose aux familles qui le souhaitent de prendre rendez-vous pour qu'elle puisse leur faire visiter l'école après la classe et leur présenter les projets.

Pour tous renseignements, merci de prendre contact avec Mme LAURENT, Directrice.

Ecole élémentaire publique « Les Mésanges bleues » 11 rue des Mésanges - 56700 MERLEVEZ
02 97 65 67 65 / Adresse mail : ec.0560247p@ac-rennes.fr



ÉCOLE NOTRE DAME DE JOIE

◦ De nouveau, la sophrologie à l'école

Comme l'année passée, tous les élèves de l'école Notre Dame de Joie auront des séances de sophrologie assurée par une professionnelle, Mme Cécile Duplessis.

Dans le contexte actuel, c'est une parenthèse dans la journée de travail, un moment de calme et de détente pour des élèves plus sereins et attentifs en classe.



La sophrologie est une méthode composée de plusieurs techniques de relaxation, de respiration, de concentration et d'imagination.

Avec la pratique les plus petits prennent conscience de leur schéma corporel, de leur respiration et apprennent à installer calme et apaisement dans leur attitude.

Adaptée aux plus grands, ceux-ci apprennent à décharger les tensions physiques, mentales et émotionnelles afin de retrouver équilibre et concentration.

Les séances sont par ailleurs un lieu d'échange pour évoluer sur le savoir-être. Estime de soi, gestion des émotions, vivre ensemble, concentration et attention sont les maîtres mots de nos séances de sophrologie. La sophrologie à l'école c'est un savoir être au service du savoir faire.

Aide aux enfants porteurs de handicap

L'association Shopping et Découvertes a organisé un salon fin 2019. Cette association Merlevenézienne a pour but de faire découvrir aux visiteurs divers univers de produits (arts, créations, culinaires, mode, cosmétiques, alimentaires, entretien, décoration, etc...).

Les membres de l'association, Sandrine LE FUR et Roseline GIRON ont eu le plaisir de faire un don à deux enfants en situation d'handicap scolarisés sur la commune. Une participation pour l'achat du fauteuil de Bakary et du matériel scolaire et ludique en braille pour Inès. Elles remercient également l'investissement de l'équipe enseignante qui a permis la collaboration. Un autre salon du shopping sera organisé le 18 avril 2021 à Merlevenez, un don sera également reversé à une association.





Subvention municipale de Noël

Un drôle de Noël !

En ces temps difficiles où même assister à un spectacle est compliqué, nous avons choisi d'offrir aux enfants des cadeaux plus sportifs :

- une magnifique structure en bois pour l'escalade
- une poutre pour l'équilibre
- un tunnel et des blocs en mousse pour compléter les parcours.

Une table de ping-pong sera bientôt installée sur la cour des grands. De beaux tournois en perspective lors des récréations !

Merci à la mairie pour cette subvention de Noël qui, chaque année, permet aux enfants de passer de bons moments.

Action MARPA

En ces temps de fêtes, nous voulions partager un peu de joie avec les mamies et les papis de la MARPA.

Tous les élèves de l'école ont participé, en faisant un dessin, en rédigeant une carte de vœux et en la décorant.

Un hotte a même été personnalisée !

Remplie de tous ces cadeaux, elle leur a été remise le soir des vacances.



L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE NOTRE DAME DE JOIE

L'APEL continue de se mobiliser pour animer la vie l'école et mettre en place des actions dont les bénéficiaires serviront à aider au financement des sorties scolaires mais aussi à acheter du matériel pédagogique.

Depuis la rentrée de septembre différentes actions ont été réalisées :

- Repas à emporter « Tartiflette » en collaboration avec le restaurant Le Romarin.
- Loto des chocolats avec la Chocolaterie Espèce de Ganache à Locoal-Mendon
- Vente de Masques en partenariat avec l'association Bretagne Casamance de Plouhinec
- Vente de Pizzas avec IL Forno à Riantec

Merci à tous les parents qui ont participé à la réussite de ses actions.

Prochaine date à retenir :

- Vente de pizzas en février
- Collecte des papiers le week-end du 27 mars parking de la salle Xavier Grall
- Vente de tickets de Tombola au mois de Mai
- Kermesse le dimanche 27 juin si le contexte actuel a évolué

Pour toutes questions, vous pouvez prendre contact avec un membre du bureau au **0623241095**

Vos contacts : Présidente : Royer Mylène,
Vice-président : Manu Le Borgne

Inscriptions 2021-2022

*Les inscriptions sont possibles pour les enfants nés en 2019.
Les familles peuvent prendre rendez vous*

par mail :

eco56.ndj.merlevez@enseignement-catholique.bzh

par le site de l'école :

<http://ecolenotredamedejoiemerlevez.eclablog.com/>

par téléphone au :

02 97 65 75 38.

*Nous leur proposerons de visiter l'école et nous leur présenterons nos projets pédagogique et éducatif.
Pour l'instant, les conditions sanitaires ne nous permettent pas de planifier un temps « portes ouvertes »*



Vie associative



o Motor'Aide

Motor'Aide est une association créée en 2000 dont le but est de récolter des fonds pour financer du matériel pour les personnes en situation d'handicap.

Depuis sa création, Motor'Aide a distribué plus de 100 000 € de dons récoltés lors des manifestations annuelles.

Et pour cette année 2021, nous mettons tout en œuvre afin d'organiser sur une journée notre manifestation et la traditionnelle balade moto.

Toute personne souhaitant devenir bénévole est la bienvenue.

L'équipe du Bureau

Contact : Ribler Nicolas 06-71-46-10-51



Photos prises avant covid

o Shopping et Découvertes

L'Association Shopping et Découvertes organise un salon le 18 avril, sous réserve des restrictions sanitaires.

Pour plus de renseignements

Tél : 07-81-28-79-48 / mail : shopping.decouvertes@gmail.com

Dimanche 18 avril
10h00 – 18h00
SALON SHOPPING
 &
DECOUVERTES
 (créateurs, commerçants, artisans, vendeurs à domicile...)
MERLEVENEZ
SALLE DES SPORTS - BELLEVUE
 Entrée gratuite – Restauration sur place

Renseignements : 07-81-28-79-48 ou 06-35-56-80-58
 Organisé par l'association Shopping et Découvertes



UNC

En 2020 la pandémie n'a pas permis d'effectuer les cérémonies des 8 mai, 11 novembre et 5 décembre avec le même recueillement qu'observé lors des années précédentes.

Les enfants de la commune étaient absents, la population n'a pas été invitée, nous étions à chaque cérémonie, dix à se souvenir des 80 millions de victimes tous conflits confondus et des 772 Opex morts pour la France (comptabilisés ce 17 janvier 2021). Mais les drapeaux étaient présents et l'hymne national a été chanté avec force pour compenser le nombre de participants. Les allocutions nous ont fait réfléchir. Puis l'espoir est venu ce 5 décembre, deux jeunes filles se sont portées volontaires pour remplacer les porte-drapeaux vieillissant. Après une formation organisée par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de guerre Tiffenn et Jeanne ont officié sans erreur lors de la cérémonie du 5 décembre.

Tiffenn est maintenant expérimentée, elle a participé avec les jeunes du Service National Universel (S.N.U.) aux cérémonies commémoration de la guerre de 1870 de Ste Anne d'Auray et de Grand Champ auxquelles devait participer Madame la secrétaire des Anciens Combattants. Leur maître de stage, Philippe Méchard, secrétaire de l'association, les a accompagnées au séminaire de formation qui a eu lieu à Pontivy. Maintenant, jeunes gens masculins de Merlevenez à vous de jouer et d'imiter les filles. 2021 nous permettra je l'espère d'organiser avec votre aide de belles cérémonies en souvenir de celles et ceux qui sont partis en défendant nos valeurs. Venez rejoindre l'UNC et les jeunes du S.N.U.

Francis Plancke
Pdt association UNC de Merlevenez



o Comité des Fêtes

QUE 2021 SOIT SYNONYME DE RENAISSANCE POUR TOUS.

En effet 2020 ne s'est pas déroulée comme nous l'aurions souhaité. Néanmoins nous avons pu organiser avec le concours de l'Amicale Laïque & de l'Apel juste avant le premier confinement le Carnaval avec un grand lâcher de ballons le 29 février 2020, les cinq premiers ont été récompensés dans le courant du mois d'Août par des chèques Cado. Malheureusement toutes nos autres activités ont été annulées hormis le téléthon.



En décembre une Grande Tombola a été organisée. Dans chaque boîte aux lettres de la commune, les bénévoles ont distribué des billets. Le tirage au sort a eu lieu à l'issue de la randonnée pédestre du 2 janvier 2021. Il y a eu 37 gagnants de lots divers offerts par : Intermarché Merlevenez, Leclerc Riantec, Gitem Riantec, IdéeCoiff Merlevenez, la Closerie de Kervenant Merlevenez, La Villa Romance Merlevenez, le Centre Equestre des Lauriers Merlevenez, Nat'ure Zen Merlevenez, le Comité des Fêtes, Ty Producteur Kervignac, la P'tite Bretonne Merlevenez, Yannick Furaut Merlevenez, La Trinitaine St Phillibert, la Récré des 3 Curés Millizac, Kingoland Plumelin, H2O Sandrine le Fur Merlevenez, Cyrille le Roux Peinture, Pharmacie de la Madeleine Merlevenez la Brioche d'Antan Boulangerie Merlevenez.

Nous remercions tous les Donateurs, Bénévoles, Associations, et tous ceux qui ont participé de loin ou de près à cette édition du Téléthon qui a rapporté 3710.51 €.



o Cyclo Club

Après une année 2020 pratiquement blanche où beaucoup de nos activités ont été mises en sommeil (sorties hebdomadaires, sortie annuelle au mois de mai à Pléneuf-Val André, Fêtes locales, Assemblée générale suivie d'un repas, etc....) les couleurs du club n'ont pas été vues sur les routes.

2021 est déjà commencée et les conditions pour remonter sur le vélo ne sont pas encore propices pour notre activité. La traditionnelle galette des rois n'a pu avoir lieu et la date des reprises hebdomadaires n'est pas encore fixée.

Malgré tous ces contre-temps le bureau et moi-même vous adressons nos vœux les meilleurs et invitons les amoureux du vélo à nous rejoindre dès que possible.

Les départs se font le dimanche matin à 8h30 et à 9h l'hiver et à 8h00 le reste de l'année. Trois groupes, dont un groupe de féminines, composent l'effectif. Avis aux amateurs.

Les rendez-vous ont lieu parking de la salle X.GRALL

**Pour plus de renseignements
06 68 47 74 05 ou 06 31 43 18 28**

Le Président R.COTTY

Photos prises avant covid



TRAVAUX DE LA COMMUNE



○ Installation terrain multisports lann dro



○ Mur du cimetière

○ Pose du panneau numérique



○ Réception de travaux lotissement Kergornet



○ Nouvelle verrière de la Marpa